



UIT-D COMMISSION D'ETUDES 2 4^e PERIODE D'ETUDES (2006-2010)

RAPPORT SUR LA RÉOLUTION 9 (Rév. Doha, 2006)

*Participation des pays, en particulier
des pays en développement, à la
gestion du spectre radioélectrique*



LES COMMISSIONS D'ÉTUDES DE L'UIT-D

Aux termes de la Résolution 2 (Doha, 2006), la CMDT-06 a maintenu l'existence de deux commissions d'études et a déterminé les Questions qu'elles devaient étudier. Les méthodes de travail que doivent suivre les commissions d'études sont décrites dans la Résolution 1 (Doha, 2006) adoptée par la CMDT-06. Pour la période 2006-2010, la Commission d'études 1 a été chargée de l'étude de neuf Questions dans le domaine des stratégies et politiques de développement des télécommunications. La Commission d'études 2 a été chargée de l'étude de dix Questions dans le domaine du développement et de la gestion des services et des réseaux de télécommunication et des applications des TIC.

Pour tout renseignement

Veillez contacter:

M. István BOZSÓKI
Bureau de développement des télécommunications (BDT)
UIT
Place des Nations
CH-1211 GENÈVE 20
Suisse
Téléphone: +41 22 730 6347
Fax: +41 22 730 5484
E-mail: bozsoki@itu.int

Pour commander les publications de l'UIT

Les commandes ne sont pas acceptées par téléphone. Veillez les envoyer par téléfax ou par e-mail.

UIT
Service des ventes
Place des Nations
CH-1211 GENÈVE 20
Suisse
Fax: +41 22 730 5194
E-mail: sales@itu.int

La Librairie électronique de l'UIT: www.itu.int/publications

***RAPPORT SUR LA RÉOLUTION 9
(Rév. Doha, 2006)***

*Participation des pays, en particulier
des pays en développement, à la
gestion du spectre radioélectrique*



REMERCIEMENTS

Nous remercions les auteurs de contributions de l'aide qu'ils n'ont cessé d'apporter pour l'élaboration de ce Rapport:

Pour la Partie I:

M. Robin Haines (Etats-Unis d'Amérique) Ensemble des travaux
M. Sixte Maire (France)
M. Jesus Gonzalez Vidal (Cuba)
M. Philippe Aubineau (UIT-BR)

Pour la Partie II:

M. Simon Koffi (Côte d'Ivoire) Ensemble des travaux
M. Istvan Bozsoki et Mme Alessandra Pileri (UIT-BDT)

Pour la Partie III:

M. Jean-Pierre Huynh (France) Ensemble des travaux
M. André Chaminade (France)
M. Dirk-Olivier Von der Emden (Suisse)
MM. Naser Alrashedi et Hasan Sharif (Emirats Arabes Unis)
M. Istvan Bozsoki et Mme Alessandra Pileri (UIT-BDT)
M. Philippe Aubineau (UIT-BR)

Pour les besoins spécifiques des pays en développement en matière de gestion du spectre:

Mme Roukétou Bagoro et M. Souleimane Zabre (Burkina Faso)
M. Roger Manga Ayissi (Cameroun)
M. Jean Jacques Massima (Gabon)
M. Abdoulaye Kebe (Guinée)
M. Abdoulaye Dembélé (Mali)

Pour l'ensemble du Rapport:

M. Nabil Kisrawi (République arabe syrienne, Président de la Commission d'études 2 de l'UIT-D)
M. Jean Pierre Huynh (France, Co-Président du Groupe de travail mixte sur la Résolution 9, représentant l'UIT-D)
M. Robin Haines (Etats-Unis d'Amérique, Co-Président du Groupe de travail mixte sur la Résolution 9, représentant l'UIT-R)
M. Simon Koffi (Côte d'Ivoire, Co-Président du Groupe de travail mixte sur la Résolution 9, représentant l'UIT-R)

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Le présent rapport a été établi par un grand nombre de volontaires provenant d'administrations et opérateurs différents. La mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit n'implique en aucune manière une approbation ou une recommandation de la part de l'UIT.

RAPPORT SUR LA RÉOLUTION 9 (Rév. Doha, 2006)

PRÉFACE

La participation active des pays, en particulier des pays en développement, à la gestion du spectre des fréquences radioélectriques, est l'un des sujets qui préoccupent le plus toutes les administrations, dans le monde entier. Comme en témoigne, parmi d'autres indicateurs, le taux de croissance phénoménal des télécommunications mobiles, l'utilisation des radiocommunications est essentielle à la prospérité socio-économique de tous les pays. En outre, le calcul des redevances pour l'utilisation du spectre est une autre question pour lesquelles certaines administrations demandent conseil à l'UIT. Il n'existe en effet aucune solution universelle qui concilie la nécessité de promouvoir les télécommunications, de définir la valeur économique de l'utilisation du spectre et de tenir compte des spécificités et politiques nationales. Le présent rapport, fruit de la collaboration fructueuse entre la Commission d'études 1 de l'UIT-R et la Commission d'études 2 de l'UIT-D, a pour objet d'aider les administrations et les opérateurs de télécommunication à parvenir à des solutions acceptables sur une grande variété de questions relatives aux radiocommunications.

Alors que cette étape des travaux est arrivée à son terme, nous tenons à féliciter M. Robin H. Haines (Etats-Unis d'Amérique), M. Simon Koffi (Côte d'Ivoire) et M. Jean-Pierre Huynh (France), les trois co-Présidents du Groupe mixte UIT-R/UIT-D sur la Résolution 9 (Rév.Doha, 2006) traitant de la «Participation des pays, en particulier des pays en développement, à la gestion du spectre radioélectrique».

Nous souhaitons et espérons très sincèrement que le présent rapport sera utile à ceux qui travaillent à la gestion du spectre et au contrôle des émissions, ainsi qu'à ceux qui ont pour tâche de calculer les montants des droits perçus pour l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques.

Sami Al Basheer Al Morshid
Directeur du BDT

Valery Timofeev
Directeur du BR

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction	1
Partie I: Utilisation nationale du spectre dans la gamme de fréquences 2 900 MHz-30 GHz.....	3
1 Vue d'ensemble	3
2 Exemples de Tableaux nationaux d'attributions.....	3
Partie II: Gestion nationale du spectre hertzien.....	5
3 Structure générale de la Partie II du questionnaire.....	5
3.1 Aspects juridiques et organisationnel de la gestion nationale du spectre (Questions 1, 2, 4, 5, 6,7, 8, et 9).....	5
3.2 Questions relatives aux aspects techniques de la gestion nationale du spectre.....	10
3.3 Aspects économiques.....	20
3.4 Problèmes rencontrés dans le cadre de la gestion nationale du spectre	21
Partie III: Informations sur les droits à payer pour l'utilisation des fréquences	23
Introduction	23
4 Réponses reçues	23
4.1 Nombre de réponses.....	23
4.2 Contenu des réponses.....	24
4.3 Accès aux réponses des administrations	24
5 Analyse des réponses	24
5.1 Questions générales (Q1 à Q3)	24
5.2 Questions relatives aux utilisateurs gouvernementaux	28
5.3 Questions relatives aux utilisateurs non gouvernementaux	29
6 Base de données « <i>Spectrum Fees</i> » (SF)	37
ANNEXES.....	39
Annexe 1 – Etats Membres ayant répondu à la Partie I du Questionnaire	39
Annexe 2 – Explication des réponses pour la Partie I	40
Annexe 3 – Extrait de la réponse du Belize.....	50
Annexe 4 – Extrait de la réponse de la République des Seychelles	51
Annexe 5 – Extrait de la réponse du Sultanat d'Oman	54
Annexe 6 – Extrait de la réponse de la République de Moldova.....	55
Annexe 7 – Extrait de la réponse de la République de Chypre	57
Annexe 8 – Partie II : Gestion nationale du spectre hertzien	60
Annexe 9 – Statistiques relatives à la base de données sur les redevances d'utilisation du spectre pour tous les pays	100

Introduction

Aux termes de la Résolution 9, approuvée par la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 1998 (CMDT-98), révisée une première fois par la CMDT-02, puis révisée une seconde fois par la CMDT-06, il est demandé aux Directeurs de l'UIT-D et de l'UIT-R d'élaborer un rapport, en plusieurs étapes, sur les utilisations nationales actuelles et en projet du spectre des fréquences radioélectriques. Il leur est également demandé d'examiner et de mettre en oeuvre une méthode efficace permettant d'encourager et de faciliter la participation et la contribution actives des pays en développement, et notamment des PMA, à l'élaboration de ce rapport.

En 1999, la Commission d'études 1 de l'UIT-R et l'UIT-D, en application de cette Résolution, ont créé un Groupe mixte UIT-R/UIT-D, dénommé "Groupe mixte sur la Résolution 9", lequel a élaboré un rapport intitulé "Résolution 9 de la CMDT-98: examen de la gestion nationale du spectre des fréquences radioélectriques et de l'utilisation du spectre, étape 1: bandes de fréquence comprises entre 29,7 et 960 MHz". Après avoir été approuvé par la Commission d'études 1 de l'UIT-R et par la Commission d'études 2 de l'UIT-D, ce rapport a été présenté à la CMDT-02, laquelle, après avoir approuvé la révision de la Résolution 9, a demandé au Groupe mixte de poursuivre avec la réalisation de la phase 2 du rapport, concernant l'examen de la gestion nationale du spectre et son utilisation dans la gamme de fréquences 960-3 000 MHz.

Outre le programme de travail dont elle l'a chargé pour réaliser la deuxième phase du rapport, la CMDT-02 a demandé au Groupe mixte d'inclure dans son mandat la fourniture d'aide au BDT dans le cadre des Programmes 2 et 4 du Plan d'action d'Istanbul, pour ce qui est de la "gestion du spectre et du contrôle technique des émissions radioélectriques", et de préparer un rapport au titre de la Question 21/2 "Calcul des droits perçus pour l'utilisation des fréquences".

La deuxième phase du rapport sur la Résolution 9 (Rév. Istanbul 2002) et la Question 21/2, approuvée par la Commission d'études 1 de l'UIT-R et par la Commission d'études 2 de l'UIT-D, a été présentée à la CMDT-06 qui a approuvé une nouvelle révision intégrant la Question 21/2 dans la Résolution 9.

Pour la nouvelle période d'études, la CMDT-06 a demandé au Groupe mixte, de préparer la troisième phase du rapport concernant l'examen de la gestion nationale du spectre et son utilisation dans la gamme de fréquences 2 900 MHz-30 GHz, de poursuivre le développement de la base de données "Spectrum Fees" et de fournir de nouvelles lignes directrices et études de cas, fondées sur l'expérience pratique des Administrations dans le domaine des droits perçus pour l'utilisation des fréquences.

Pour la troisième phase du présent rapport, le Groupe mixte a suivi la même méthode que pour les phases 1 et 2, à savoir:

1. collecte d'informations précises auprès de tous les Etats Membres et tous les Membres du Secteur des radiocommunications et du Secteur du développement des télécommunications, à l'aide d'un Questionnaire diffusé conjointement par le Secteur des radiocommunications et par le Secteur du développement des télécommunications;
2. utilisation des compétences des Membres du Groupe mixte sur la Résolution 9 dans le domaine de la gestion du spectre pour analyser les informations collectées;
3. élaboration d'un rapport dont seront saisies la Commission d'études 1 de l'UIT-R et la Commission d'études 2 de l'UIT-D.

Le Questionnaire relatif à la phase 3 du Rapport sur la Résolution 9 a été publié conjointement en mai 2007 par le Secteur du développement des télécommunications et le Secteur des radiocommunications¹. La Partie I du Questionnaire concernait l'utilisation nationale du spectre des fréquences radioélectriques. Les Etats Membres ont été invités à fournir des renseignements concernant leur utilisation nationale du spectre dans la gamme de fréquences 2 900 MHz-30 GHz, qui est une extension des gammes de fréquences étudiées dans le cadre de la phase 1 (29,7-960 MHz) et de la phase 2 (960-3 000 MHz) du Rapport sur la Résolution 9.

¹ Circulaire administrative CA/08 du BDT et Circulaire administrative CA/167 du BR.

Pour faciliter les réponses, un extrait de l'Article 5 du Règlement des radiocommunications (Tableau d'attribution des bandes de fréquences comprises entre 2 900 MHz et 3 0 GHz) a été fourni dans la version électronique et la version papier du Questionnaire. Les administrations ont été encouragées à fournir les renseignements requis sur support électronique pour faciliter l'analyse par le Groupe mixte². Un extrait d'un Tableau national a été présenté, à titre d'exemple, pour illustrer le type de renseignements demandés. Les renseignements sur l'utilisation nationale du spectre répondent à plusieurs objectifs clés: premièrement, il s'agit de démontrer qu'un grand nombre d'administrations ont reconnu les avantages de la divulgation de ces renseignements au grand public afin d'informer les utilisateurs de la disponibilité des fréquences pour leurs besoins particuliers de communication et de guider les fabricants dans la conception et la construction des équipements. Deuxièmement, le Questionnaire vise à faciliter la procédure de coordination liée à l'utilisation du spectre, soit sur le plan national, soit avec des pays voisins, soit encore avec d'autres pays au niveau international. Troisièmement, à l'aide d'exemples sur la diversité des modèles de présentation et le caractère détaillé des informations fournies, le Questionnaire donne aux administrations qui se trouvent actuellement au stade de la prise de décisions des encouragements et des indications sur la façon de publier leurs Tableaux.

Il n'a pas été possible d'inclure dans le rapport final tous les Tableaux nationaux d'attribution des fréquences, car le volume des renseignements fournis est trop important. Par ailleurs, bien que les administrations se conforment au Tableau international au niveau des attributions aux services, il existe des différences considérables aux niveaux national, régional et mondial en ce qui concerne les dispositions détaillées prises pour telle ou telle application, canal ou bande, etc. Faire un résumé ou chercher à dégager des éléments communs pourrait être source de confusion. De plus, les renseignements recueillis par le biais du Questionnaire ne peuvent être considérés que comme un aperçu de la situation à un moment donné. Il faut réviser les Tableaux nationaux de temps à autre pour tenir compte à la fois des nouvelles applications et des nouveaux besoins, mais aussi des changements résultant des conférences mondiales des radiocommunications.

Le Groupe mixte a donc réfléchi à la manière de présenter ces renseignements sous une forme utile. Les fichiers informatiques fournis par les administrations en réponse au Questionnaire sont disponibles sur le site web de l'UIT-D et sur CD-ROM. De plus, de nombreuses administrations affichent leurs Tableaux sur leurs sites web. Par conséquent, le rapport contient les adresses web d'organisations nationales des administrations qui ont fourni ces renseignements.

Enfin, la Partie I donne aussi une liste des points de contact pour chaque administration. Par le biais du Questionnaire, les administrations ont été invitées à désigner la personne qui sera chargée de répondre à la fois aux questions posées et aux demandes d'informations. Cette information pourra constituer une référence utile pour des contacts et une coopération informels entre les administrations³.

² Pour les Parties II et III du Questionnaire, les administrations ont été invitées à formuler leurs réponses sur la page web de l'UIT prévue à cet effet.

³ Les personnes mentionnées dans la liste sont les points de contact désignés chargés de fournir des informations concernant uniquement le Questionnaire relatif à la phase 3 du Rapport sur la Résolution 9 de la CMDT. Les demandes de renseignements sur d'autres sujets doivent être adressées au contact officiel de l'UIT pour l'Etat Membre en question, dont le nom figure dans le Répertoire général de l'UIT.

Partie I: Utilisation nationale du spectre dans la gamme de fréquences 2 900 MHz-30 GHz

ANALYSE DES RÉPONSES À LA PARTIE I DU QUESTIONNAIRE

1 Vue d'ensemble

Dans la Partie I de chacun des trois Questionnaires, les Etats Membres ont été invités à donner des renseignements sur leurs stratégies nationales en ce qui concerne l'attribution et l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques. Pour faciliter la présentation des réponses, on a fait figurer dans les Questionnaires les parties concernées du Tableau d'attribution des bandes de fréquences de l'Article 5 du Règlement des radiocommunications de l'UIT. Il a été demandé aux Etats Membres d'identifier dans leurs réponses les attributions aux services dans les gammes de fréquences concernées et de fournir des renseignements sur l'utilisation de ces services pour satisfaire aux besoins de fréquences dans les bandes considérées. Il leur a également été demandé de désigner des personnes pour assurer une coordination lors de l'examen des questions relatives aux Questionnaires.

Comme indiqué dans le Manuel sur la gestion nationale du spectre, «un Tableau national d'attribution des bandes de fréquences sert de base à la mise au point d'un processus efficace de gestion du spectre»⁴. En conséquence, un groupe mixte s'est employé à promouvoir l'élaboration de Tableaux nationaux d'attributions, dans les cas où il n'en existait pas encore. L'approche qu'il a suivie pour atteindre cet objectif a tout d'abord consisté à obtenir un grand nombre de Tableaux nationaux d'attributions existants et de faire en sorte que les administrations puissent se les procurer facilement et s'en inspirer pour élaborer leurs propres Tableaux nationaux d'attributions et formuler des stratégies nationales efficaces en matière de gestion du spectre des fréquences radioélectriques.

Les réponses aux deux Questionnaires offrent une multitude de renseignements précieux. Tous ces renseignements figurent sur le site web de l'UIT-D et peuvent être facilement consultés par les gestionnaires du spectre du monde entier. L'Annexe 1 contient la liste des 54 Etats Membres, regroupés par région, qui ont répondu à la Partie I du Questionnaire relatif à la phase 3. L'Annexe 2 contient un tableau dans lequel sont données des précisions concernant chaque réponse: désignation officielle de l'Etat Membre, langue utilisée, site web et coordonnées du point de contact, éventuellement attributions sous-régionales, attributions nationales, précisions sur les applications relevant des services bénéficiant d'attributions, remarques ou renseignements supplémentaires.

2 Exemples de Tableaux nationaux d'attributions

Lorsqu'on examine les Tableaux nationaux d'attributions présentés par les différentes administrations, on remarque d'emblée des différences notables, tant au niveau de la portée que du contenu et de la forme. Certaines administrations ont mis en évidence les attributions nationales, tandis que d'autres ont également présenté leurs attributions dans le contexte des dispositions du Règlement des radiocommunications et des stratégies d'utilisation des fréquences dans l'ensemble de la région géographique concernée. Certaines administrations ont privilégié les attributions actuelles, tandis que d'autres ont également présenté les stratégies applicables aux modifications qu'elles envisagent d'apporter aux attributions et aux applications en projet.

Dans sa réponse, dont un extrait est reproduit dans l'Annexe 3, le Belize indique les services de radiocommunication bénéficiant d'attributions et formule des remarques pour chaque gamme de fréquences. Les attributions sont conformes à celles de l'UIT et de la CITELE et au Plan national d'attribution des fréquences du Belize. Pour certaines bandes, il peut être fait mention dans les remarques d'applications relevant d'un service, comme le service cellulaire mobile interurbain, de dispositions de canaux, de conditions de partage ou de fréquences à utiliser en cas de catastrophe naturelle.

⁴ Union internationale des télécommunications, Manuel sur la gestion nationale du spectre, édition 2005, § 1.4.2.

Les attributions de fréquences au niveau national de la République des Seychelles sont conformes à l'Article 5 du *Règlement des radiocommunications*, comme indiqué dans l'extrait reproduit dans l'Annexe 4. Le tableau contient aussi des informations sur les applications dans certaines bandes, ainsi que des références à d'autres sources, notamment à des Recommandations de l'UIT-R et à des réglementations nationales.

Dans l'extrait du Tableau national d'attribution des bandes de fréquences du Sultanat d'Oman, reproduit dans l'Annexe 5, les attributions au niveau national pour deux bandes de fréquences tiennent compte de l'attribution additionnelle prévue dans un renvoi du *Règlement des radiocommunications*. Le Tableau national fait aussi état de l'utilisation civile, militaire ou partagée des bandes de fréquences.

Le Tableau national d'attribution des fréquences de la République de Moldova, dont un extrait est reproduit dans l'Annexe 6, comprend trois colonnes: bande de fréquences et services, renvois et utilisation. La colonne renvois contient aussi bien des renvois de l'UIT que des renvois nationaux, ces derniers étant mentionnés ailleurs dans la réponse. Dans la colonne utilisation, il est indiqué si l'attribution est utilisée exclusivement à des fins gouvernementales, à des fins non gouvernementales ou si elle est utilisée en partage entre les utilisateurs.

L'extrait de la réponse de la République de Chypre, reproduit dans l'Annexe 7, contient les attributions de l'UIT pour la Région 1 et l'attribution sous-régionale européenne commune, ainsi que les attributions nationales. Dans la colonne attribution, il est fait mention à la fois des renvois de l'UIT et des renvois sous-régionaux. Les colonnes supplémentaires du tableau contiennent de plus amples informations sur l'utilisation nationale des attributions.

Partie II: Gestion nationale du spectre hertzien

ANALYSE DES RÉPONSES À LA PARTIE II DU QUESTIONNAIRE

3 Structure générale de la Partie II du questionnaire

Pour cette Partie, les questions posées se rapportent aux principaux aspects suivants de la gestion nationale du spectre et sont traitées dans les paragraphes ci-après:

- 3.1 Aspects juridiques et organisationnel (Questions 1, 2, 4, 5, 6,7, 8, et 9) (Partie A)
- 3.2 Aspects techniques (Questions 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23) (Partie B)
- 3.3 Aspects économiques (Question 24) (Partie C)
- 3.4 Problèmes (Question 25) (Partie D)

La structure de chacun de ces paragraphes comporte:

- un énoncé des questions posées;
- un examen général succinct, afin de replacer la question dans son contexte;
- l'identification des erreurs d'interprétation évidentes des questions;
- une présentation sous forme de tableau de l'analyse des réponses, classées par région;
- un résumé préliminaire pour chaque question.

Pour chacune de ces catégories, une présentation sous forme de tableau pays par pays est reproduite dans l'Annexe 8 du rapport. Les questions générales sur la gestion nationale du spectre ci-dessous s'inspirent en partie des principes fondamentaux énoncés dans le Manuel «Gestion nationale du spectre».

Pour cette Partie II, 74 réponses ont été reçues, contre 80 réponses pour la période d'études précédente, soit 6 de moins.

Toutes les réponses sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/ITU-D/CDS/gq/Resolution9/>. Les administrations peuvent à tout moment corriger ou mettre à jour les informations qui les concernent dans la base de données, en se connectant avec leur nom d'utilisateur et leur mot de passe. La base de données est accessible à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/ITU-D/CDS/gq/BDT-SF/index.asp>

3.1 Aspects juridiques et organisationnel de la gestion nationale du spectre (Questions 1, 2, 4, 5, 6,7, 8, et 9)

Considérations générales

Les composantes de la gestion nationale du spectre sont les structures, les capacités, les procédures et les règlements qui permettent à chaque administration de réglementer l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques à l'intérieur des frontières géographiques nationales. En vertu d'accords internationaux, chaque gouvernement national bénéficie de la souplesse et de l'autonomie nécessaires pour réglementer cette utilisation sur son territoire. Il revient à chaque administration d'élaborer sa propre législation et organisation pour accomplir les tâches liées à la gestion du spectre. Le système de gestion se développera en fonction du degré d'utilisation des radiocommunications dans le pays et la législation pourra être modifiée pour permettre le développement du spectre.

Question 1 – A qui appartient le spectre hertzien?

Soixante-treize (73) administrations ont répondu que le spectre est une ressource naturelle ou nationale qui appartient à l'Etat ou au gouvernement. Une administration a indiqué que c'est l'autorité de régulation qui est propriétaire du spectre.

Question 2 – Quelles sont les dispositions légales ou réglementaires qui régissent la gestion du spectre dans votre pays? Préciser les dates de publication des textes et la date de leur dernière mise à jour.

Les pays ayant répondu ont fait mention de lois nationales sur les télécommunications et de règlements sur les radiocommunications. Seule une administration n'a pas fourni de précisions sur un texte pertinent, mais elle a répondu aux autres questions de la Partie II.

Question 3 – Est-il envisagé de modifier ces dispositions? oui __ non __

Si oui, à quelle date? _____

Au total, 50 administrations ont répondu qu'elles envisageaient de modifier ces dispositions et certaines d'entre elles ont donné des explications sur les modifications en question. La plupart des administrations qui envisagent de le faire viennent des pays en développement. En outre, plusieurs administrations envisagent d'apporter des modifications dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle autorité de régulation.

Question 4 – Votre pays dispose-t-il d'un règlement et de procédures de gestion du spectre (services de radiocommunication, nécessité d'une licence pour utiliser des fréquences, etc.) qui soient publiquement accessibles? oui __ non __

Soixante-six (66) des pays ayant répondu à la question publient leurs règlements et procédures. On trouvera dans le tableau ci-dessus une ventilation des réponses par région. Deux administrations dont 1 en région Afrique, 1 dans les Etats arabes et 1 en région Asie-Pacifique ont indiqué que les textes ou règlements juridiques ne sont pas accessibles au public.

Question 5 – Votre pays dispose-t-il d'un Tableau national d'attribution des bandes de fréquences radioélectriques? oui __ non __

Généralités

Un tableau national d'attribution des bandes de fréquences constitue la base d'un processus efficace de gestion du spectre. Il trace un plan général d'utilisation du spectre et définit une structure de base qui garantit l'efficacité de cette utilisation et la protection contre les brouillages radioélectriques entre les services. Grâce à ce tableau, les constructeurs sauront pour quelles parties du spectre ils doivent concevoir et construire des équipements et les utilisateurs sauront dans quelles parties ils doivent opérer. Comme indiqué dans le Manuel intitulé «Gestion nationale du spectre», le Tableau international d'attribution des bandes de fréquences (Article 5 du Règlement des radiocommunications) sert de base pour l'établissement de tableaux nationaux et peut être utilisé comme tableau national dans certains pays. Cependant, d'autres pays ont ajouté des renseignements sur l'utilisation au niveau national, en donnant plus ou moins de précisions: depuis le service qui intervient lorsque le Règlement des radiocommunications donne le choix, jusqu'aux fréquences pouvant être utilisées par les autorités publiques ou par d'autres utilisateurs et, dans le cas de certaines sous-bandes, les dispositions prises en ce qui concerne les canaux et les spécifications du matériel utilisées. On trouvera dans la Partie I du présent rapport, à titre d'exemple, des extraits de tableaux nationaux d'attribution.

On trouvera ci-dessus un tableau récapitulatif des réponses par région. Ce tableau est fondé sur 73 réponses contre 73 réponses pour la période d'études précédente.

Il convient de noter que 93% des réponses indiquent qu'il existe un tableau national d'attribution. Dans le cas des pays d'Europe, le résultat est de 100%.

Est-il publié? oui __ non __

Cinq-huit administrations sur 70 (soit environ 83%) indiquent qu'elles publient leur tableau national d'attribution des bandes de fréquences.

Question 5.1 – Si OUI, qui établit le tableau et le met à jour?

La plupart des réponses indiquent que le tableau national d'attribution des bandes de fréquences est établi par l'entité qui a en charge la gestion du spectre de fréquences.

Question 5.2 – Quelle est sa valeur juridique?

La plupart des administrations ont indiqué que le tableau national d'attribution des bandes de fréquences a valeur de décret ou de loi dans leur pays.

Question 6 – Redéploiement du spectre

La Recommandation UIT-R SM.1603 donne la définition suivante:

«Le redéploiement du spectre (ou réaménagement) consiste en un ensemble de mesures administratives, financières et techniques visant à retirer, complètement ou partiellement, d'une bande de fréquences donnée les utilisateurs ou les équipements auxquels y sont assignées des fréquences. La bande de fréquences peut alors être attribuée au(x) même(s) service(s) ou à un (des) service(s) différent(s). Ces mesures peuvent s'appliquer sur une période de courte, moyenne ou longue durée.»

Des pays coopèrent à l'échelon régional pour déterminer les portions de spectre pouvant se prêter à un réaménagement pour faciliter la mise en oeuvre harmonisée de nouvelles applications.

Question 6.1 – Votre pays a-t-il déjà procédé à des redéploiements du spectre? oui __ non __

Trente-neuf (39) pays sur soixante-dix (70) indiquent qu'ils ont procédé à un redéploiement du spectre.

Question 6.2 – Dans la négative, votre pays a-t-il décidé d'en faire? oui __ non __

Parmi les administrations ayant répondu à la question et qui n'ont jamais fait de réaménagement, quatorze (14), soit 39%, ont indiqué qu'elles envisagent de redéployer du spectre de fréquences.

A quelle date?

Les dates prévues pour le déploiement varient selon les administrations mais la majorité des pays ont indiqué qu'elles y procéderont dès que cela sera nécessaire.

Question 6.3 – Dans l'affirmative, avez-vous défini une méthode pour réaliser ces redéploiements? oui __ non __

Les pourcentages par région indiqués dans le tableau ci-dessus (qui se situent entre 40% et 67%) correspondent au pourcentage des pays qui ont indiqué qu'ils utilisent une méthode pour réaliser des redéploiements de spectre.

Question 6.4 – Veuillez décrire la méthode mise en place

Préciser notamment si votre administration (ou l'organisme gestionnaire des fréquences) finance tout ou partie des opérations de redéploiement et décrire, le cas échéant, le processus de consultation organisé en vue de partager avec les utilisateurs les coûts liés au redéploiement:

Il existe plusieurs méthodes pour libérer des bandes de fréquences, que l'on peut classer dans deux catégories: les méthodes à long terme et à court terme.

La méthode à long terme est fondée sur la planification prévisionnelle et suppose que les fréquences ne seront pas nécessaires avant longtemps. Elle permet de procéder à la notification anticipée des assignations, tout en permettant aux utilisateurs de libérer des fréquences à l'occasion d'une modification du système, par exemple à la fin de la durée utile des équipements ou à l'expiration de la licence. Autre méthode possible: la méthode géographique (ou diversité spatiale). Six administrations, essentiellement des pays européens, appliquent au moins une des méthodes passives.

Toutefois, lorsque le réaménagement devient urgent, il faut opter pour une méthode proactive et les options qui sont utilisées à court terme vont de la mise en oeuvre de mesures d'incitation à la résiliation du contrat de licence. Les mesures d'incitation peuvent avoir pour objectif de convaincre les utilisateurs existants de proposer de libérer des assignations. La tarification du spectre constitue également une méthode possible pour simplifier le processus de réaménagement du spectre.

Les procédures préliminaires prévoient fréquemment une consultation du public et des autres utilisateurs concernés.

Le réaménagement entraîne parfois des dépenses pour les utilisateurs existants, qui doivent acquérir de nouveaux équipements et de nouvelles infrastructures. A cet égard, un grand nombre de pays ayant répondu ont fait mention de la base utilisée pour l'indemnisation. Les indemnités sont parfois versées par l'Etat ou, plus généralement, par le nouvel utilisateur des fréquences qui ont été libérées. L'Etat et le nouvel utilisateur peuvent également financer conjointement l'indemnisation. Le montant effectif de l'indemnité est parfois négocié pour tenir compte des dépenses qu'il aurait probablement fallu engager même en l'absence de réaménagement, par exemple, celles liées au remplacement des équipements en fin de vie.

Hormis l'utilisation de méthodes passives, il n'existe aucune similitude au niveau régional entre les méthodes de réaménagement ou d'indemnisation.

Question 6.5 – Veuillez décrire les opérations de redéploiement que vous avez déjà réalisées (bandes de fréquences concernées, l'ancienne et la nouvelle utilisation...)

On trouvera sur le site web dont l'adresse est indiquée au paragraphe 3 ci-dessus les opérations de redéploiement réalisées par chaque administration.

Question 7 – Marché secondaire des fréquences

Certaines administrations ont mis en place la possibilité, pour les entreprises, de transférer des droits d'utilisation de radiofréquences vers d'autres entreprises. L'ensemble de ces transferts constitue le «marché secondaire des fréquences» (MS), ou «spectrum trading» en anglais.

Question 7.1 – Votre pays a-t-il déjà mis en place un MS? oui ___ non ___

Onze (11) administrations sur soixante-neuf (69) ont mis en place un marché secondaire des fréquences, il s'agit pour la plupart des pays de l'Europe et la CEI au nombre de huit (8), d'un (1) pays d'Afrique et de deux (2) pays des Amériques. Aucune administration dans les régions des Etats arabes et de l'Asie-Pacifique n'a procédé à un marché secondaire des fréquences.

Dans la négative, prévoyez-vous de le faire? oui ___ non ___

A quelle date? _____

Parmi les pays qui n'ont pas mis en place les marchés secondaires des fréquences, douze (12), soit 20% prévoient de le faire à des périodes qui varient.

Question 7.2 – Si votre pays a déjà mis en place un MS, veuillez préciser:

Les bandes de fréquences et les applications concernées: _____

Les conditions dans lesquelles les transferts peuvent avoir lieu: _____

En dehors de quelques pays de la région Europe et CEI qui ont indiqué que les bandes de fréquences GSM, UMTS/IMT2000 et 3 400-3 600 MHz ont fait l'objet de MS, les autres administrations ayant procédé à des MS n'ont pas précisé ni les bandes de fréquences concernées, ni les applications.

Question 8 – Organisation de la gestion du spectre

Question 8.1 – Veuillez décrire la structure de l'organisme chargé de la gestion du spectre de votre pays et joindre une copie de l'organigramme correspondant:

Les administrations ont fourni des réponses très diverses sur la structure de l'organisme chargé de la gestion du spectre à l'échelle nationale, d'où la grande difficulté d'en faire une analyse statistique.

Parmi les administrations ayant répondu en totalité ou en partie à la Question 8, très peu ont envoyé un organigramme concernant leur administration.

Question 8.2 – La gestion du spectre telle que définie dans le Règlement des radiocommunications relève-t-elle d'un organisme unique ou de plusieurs organismes différents (par exemple, certaines administrations disposent d'organismes différents pour les questions réglementaires et pour les questions de politique générale; d'autres ont deux organismes de gestion distincts, un pour les utilisations gouvernementales, et un autre pour les utilisations non gouvernementales)? oui ___ non ___

Quarante-sept administrations sur 63, soit 75%, disposent d'un organisme unique qui gère le spectre de fréquences.

Indiquer le nombre d'organisme(s) gestionnaire(s):

Dans la région Afrique, trois (3) administrations sur celles qui ont répondu à la question ont indiqué qu'elles disposent de deux organismes chargés de la gestion du spectre.

En Amériques, quatre (4) administrations sur celles qui ont répondu à cette question ont indiqué qu'elles disposent de deux organismes gestionnaires du spectre.

Toutes les administrations des Etats arabes ayant répondu à cette question disposent d'un seul organisme de gestion du spectre, il en est de même pour les administrations de la région Asie-Pacifique.

En Europe et dans les pays de la CEI, sur 24 administrations ayant répondu à cette question, cinq (5) pays disposent de deux organismes de gestion du spectre, deux disposent de trois organismes de la gestion du spectre et un pays a quatre organismes de gestion du spectre.

Il apparaît clairement que sur 70 réponses reçues pour cette question, 52 organismes autres que les ministères sont gestionnaires du spectre, 17 ministères gèrent le spectre et un seul opérateur en est gestionnaire. La libéralisation du secteur des télécommunications justifie le fait que les ministères se désengagent de plus en plus de la gestion du spectre et se consacre à la définition du cadre réglementaire.

Question 8.3 – Préciser, en donnant son nom, si l'organisme (ou les organismes) de gestion du spectre est un ministère, un organisme distinct rattaché directement au gouvernement ou un organisme privé?

Les administrations ayant répondu à la question ont tous précisé le nom de l'organisme en charge de la gestion du spectre mais aussi son lien avec le gouvernement.

Question 8.4 – Dans le cas où il y a plusieurs organismes gestionnaires du spectre, préciser:

a) Le domaine respectif de compétence de chacun:

Pour cette question, sur 24 administrations qui ont répondu, 16 ont indiqué le domaine de compétence de chacun.

b) La procédure d'arbitrage entre ces organismes: _____

Sur 16 administrations ayant répondu à cette question, 9 n'ont pas indiqué la procédure d'arbitrage entre les organismes de gestion du spectre.

Question 8.5 – Est-il prévu de modifier la structure de l'organisme (par exemple, pour tenir compte d'éventuels changements dans la politique de votre pays en matière de télécommunications)?

Cinquante-quatre réponses ont été reçues pour cette question; parmi ces réponses, 43 administrations ne prévoient pas d'apporter de changements à leur organisation.

Question 9 – Personnel affecté à la gestion nationale du spectre

Nombre total de personnes à la gestion nationale du spectre de fréquences

L'analyse du tableau de réponses indique que 52,4% des administrations ayant répondu à la question utilisent un nombre de personnes compris entre 10 et 100 pour la gestion nationale du spectre, 14,3% des administrations ont indiqué utiliser plus de 100 personnes pour assurer cette activité et 33,3% utilisent moins de 10 personnes.

Au regard des réponses reçues, la gestion du spectre utilise un total de 8297 personnes toutes tendances confondues. Il ressort de l'examen des chiffres communiqués que la majorité de ce personnel vient de la région Asie-Pacifique, notamment de la Chine.

Nombre de spécialistes (ingénieurs et techniciens) s'occupant de la gestion nationale du spectre

L'analyse des réponses indique que 50% des administrations ayant répondu à la question utilisent un nombre d'ingénieurs et techniciens compris entre 10 et 100 pour la gestion nationale du spectre, 10% des administrations ont indiqué utiliser plus de 100 ingénieurs et techniciens pour assurer cette activité et 40% des administrations consacrent moins de 10 spécialistes pour la gestion du spectre.

Sur les 8 297 personnes travaillant dans le domaine de la gestion du spectre, 4 195 sont des spécialistes (ingénieurs et techniciens) de la gestion nationale du spectre. La région Asie-Pacifique compte à elle seule 2 881 spécialistes qui se consacrent à la gestion nationale du spectre. Il convient de noter que c'est la Chine qui emploie le plus d'ingénieurs et de techniciens.

3.2 Questions relatives aux aspects techniques de la gestion nationale du spectre

Question 10 – Réglementation des caractéristiques techniques des équipements de radio-communication

Question 10.1 – Exigez-vous que les caractéristiques techniques des équipements de radio-communication soient conformes à certaines prescriptions (ou normes applicables aux équipements, comme les Recommandations de l'UIT-R) pour éviter de causer des brouillages préjudiciables à d'autres services et utilisateurs? oui ___ non ___

Considérations générales

L'Article 3 du Règlement des radiocommunications concerne les prescriptions relatives aux caractéristiques techniques des stations qu'il convient de respecter pour éviter les brouillages.

Les Appendices 2 et 3 du Règlement des radiocommunications contiennent respectivement les valeurs maximales de la tolérance de fréquence et des rayonnements non essentiels. Il appartient aux administrations de veiller à ce que les équipements dont ils autorisent l'utilisation sur leurs territoires soient conformes audit Règlement. Pour ce faire, il convient d'utiliser des «normes applicables aux équipements» (documents spécifiant les normes de qualité de fonctionnement minimales que doivent respecter les émetteurs et les récepteurs de radiocommunication et d'autres équipements) ainsi que les procédures associées pour assurer la conformité à ces normes.

Parmi les pays ayant répondu, 98,5% exigent la conformité. On trouvera dans le tableau ci-dessus la ventilation des réponses pour chaque région.

Question 10.2 – Elaborez-vous ces prescriptions techniques ou ces normes d'équipement au plan national ou utilisez-vous celles élaborées par d'autres administrations ou organisations de normalisation internationales/régionales? Normes nationales ___ Autres normes ___

Certaines administrations ont indiqué que ces prescriptions étaient élaborées «au niveau national» ou «autres», en faisant parfois mention des deux possibilités.

On trouvera dans le tableau ci-dessus une ventilation des résultats par région et par niveau de développement.

Les réponses se répartissaient comme suit:

Niveau national
Niveau national et autres

Question 10.3 – Utilisez-vous une procédure pour garantir que les équipements de radiocommunication sont bien conformes aux prescriptions techniques, par exemple:

Homologation: ____; **Déclaration de conformité du fabricant:** ____; **Autre (veuillez préciser):** _____

Les pays ont répondu aux questions en indiquant une ou plusieurs des options proposées et en donnant d'autres exemples, par exemple la Directive RTTE. Pour en simplifier la présentation, les résultats ont été reproduits sur plusieurs tableaux en fonction du type de réponse (homologation, déclaration de conformité du fabricant ou autre).

Les tableaux indiquent la répartition par région. Le «pourcentage total de réponses» est fondé sur le nombre de réponses reçues pour cette question.

Quatre-vingt trois pour cent des réponses envoyées par les pays font mention de l'homologation et 100% des réponses indiquent l'utilisation des déclarations de conformité du fabricant.

Soixante-douze pour cent des réponses font mention d'autres prescriptions.

Enfin, un tableau récapitule toutes les réponses, ventilées par région.

Question 11 – Gestion des registres d'assignation des fréquences

a) Votre administration dispose-t-elle d'un système (manuel ou informatique) pour l'enregistrement et la gestion des assignations nationales des fréquences et l'utilisation du spectre (habituellement dénommé Système de gestion de base de données (SGBD))? oui ___ non ___

Quatre-vingt onze pour cent des Etats Membres disposent d'un système pour l'enregistrement et la gestion des assignations de fréquence. Deux administrations en Afrique n'en disposent pas. Tous les pays des autres régions ayant répondu à cette question en disposent. Dans les régions Amériquess et Europe-CEI, 100% des administrations disposent d'un système pour l'enregistrement et la gestion des assignations.

Ceci démontre l'importance de cet outil pour la gestion des assignations de fréquence.

b) Dispose-t-elle d'un seul SGBD au plan national ou de plusieurs SGBD pour différents utilisateurs (par exemple un SGBD pour les assignations faites aux utilisateurs non gouvernementaux et différents SGBD pour les assignations faites aux utilisateurs gouvernementaux)?

Une ____ **Plusieurs (veuillez préciser)** _____

La majeure partie des Etats Membres (87%) utilise une base de données unique pour toutes les assignations et 13% des administrations ayant répondu disposent de plus de plusieurs registres d'enregistrement des assignations de fréquence.

c) Taille approximative (en 2007) de votre SGBD

Nombre d'assignations de fréquence: _____

Le taux d'abstention observé (45%) pour cette question est moins élevé que pour la période d'études précédente.

Cinquante pour cent des administrations qui ont répondu à la question disposent d'un SGBD contenant de 1 000 à 10 000 assignations de fréquence.

Nombre de licences

Quarante-six administrations ont répondu à cette question. Le taux d'abstention observé pour cette question est de 36%. Ces abstentions proviennent pour l'essentiel des pays les moins avancés notamment des régions Afrique, Amériquess et Asie-Pacifique. Le taux d'abstention est peut-être dû au manque de clarté du libellé de la question qui occasionnerait une confusion entre le nombre de réseaux par bande et le nombre de licences. Nonobstant cela, 35% des administrations ont délivré moins de 1 000 licences et 28% ont délivré plus de 10 000 licences.

d) Ces registres d'assignations de fréquence sont-ils à la disposition du public? oui ___ non ___

Soixante-huit Etats Membres ont répondu à cette question. Il est apparu clairement que 62% des administrations ne laissent pas leurs registres à la disposition du public, certainement pour des raisons de confidentialité et de sécurité.

Certaines administrations au nombre de 26, soit 38%, amorcent néanmoins une ouverture. Ceci est peut-être dû à une meilleure maîtrise des techniques de protection des fréquences assignées et du contenu des informations.

e) Votre SGBD est-il informatisé? oui ___ non ___

Soixante-huit réponses ont été reçues pour cette question. La tendance est à l'informatisation (87%). Dans les régions Asie-Pacifique, des Etats arabes et Europe-CEI, le SGBD est informatisé à 100%. Le taux d'informatisation du système de base de données des assignations de fréquence le plus faible est dans la région Amériquess.

Trente-trois pour cent des Etats africains ayant répondu ne disposent pas de SGBD informatisé.

f) Quel SGBD automatisé utilisez-vous? _____

Un certain nombre d'administrations utilisent une base de données manuelle. Une administration utilise le WinBASMS de façon exclusive dans son état actuel. Les administrations utilisant un SGBD informatisé ont indiqué des systèmes divers et variés.

Question 12 – Coordination des assignations de fréquence avec d'autres pays*Résumé*

La coordination des assignations de fréquence est essentielle pour assurer une utilisation en partage efficace entre stations radioélectriques dans une zone donnée ou entre administrations ou services différents. Les procédures de coordination sont clairement définies par les dispositions pertinentes du Règlement des radiocommunications. Le Bureau des radiocommunications joue un rôle primordial dans cette opération qui permet à terme de protéger les systèmes radioélectriques nationaux contre les brouillages.

Coordonnez-vous les assignations faites à des stations de Terre? oui ___ non ___

Soixante-neuf réponses valides ont été fournies au titre de cette question. La tendance générale (88%) est à la coordination des assignations de fréquence faites à des stations de Terre. Toutefois, il est à relever que 42% des administrations de la région Amériques et 29% des administrations de la région Asie-Pacifique ne le pratiquent pas encore.

Coordonnez-vous les assignations faites à des stations spatiales? oui ___ non ___

Soixante-sept réponses ont été reçues au titre de cette question. La tendance dans la région des Etats arabes et l'Europe-CEI est à la coordination des assignations de fréquence faites à des stations spatiales, en particulier par l'intermédiaire du Bureau des radiocommunications. Plus de la moitié des Etats de la région Afrique n'effectuent pas cette coordination. Dans l'ensemble, 67% des administrations effectuent la coordination des assignations de fréquence aux stations spatiales.

Question 13 – Notification des assignations de fréquence**Notifiez-vous à l'UIT les assignations de fréquence comme le prévoit le Règlement des radiocommunications?**

La quasi-totalité des Etats Membres (85%) procèdent à la notification de leurs assignations de fréquence conformément aux dispositions du Règlement des radiocommunications. Il serait tout de même intéressant de savoir dans quelle mesure les accords bilatéraux ou multilatéraux conclus avec des pays voisins sont utilisés dans le processus de notification et de coordination des assignations de fréquence.

Dans la négative, veuillez expliquer pourquoi et préciser les éventuelles difficultés que vous rencontrez.

Les administrations ayant répondu NON expliquent cela par le fait que les fréquences assignées ne sont pas à notifier ou encore qu'elles n'assurent pas cette activité par manque de personnel. Certaines comptent le faire dans un avenir proche.

Question 14 – Avez-vous une fonction d'orientation et de planification pour la gestion nationale du spectre (c'est-à-dire une stratégie nationale pour l'utilisation future du spectre)?

On trouvera ci-dessus un tableau récapitulatif des réponses par région établi sur la base de 67 réponses. Quatre-vingt huit pour cent des administrations ont une fonction d'orientation et de planification pour la gestion nationale du spectre. On remarquera que les pays de la région des Etats arabes et de l'Asie-Pacifique appliquent à 100% une stratégie nationale pour l'utilisation future du spectre.

Question 15 – Effectuez-vous des analyses techniques de demandes d'assignation de fréquence?

Sur 67 Etats Membres qui ont répondu à cette question, 97% procèdent à des analyses techniques des demandes d'assignation de fréquence. Il y a lieu de relever que ces analyses sont essentielles pour déterminer la compatibilité électromagnétique de l'utilisation des fréquences et éviter que la nouvelle assignation cause des brouillages préjudiciables aux services existants.

Question 16 – Effectuez-vous un contrôle des émissions des services de radiocommunication de Terre?

La Question 16 traite des moyens de contrôle technique du spectre radioélectrique mis en place par les administrations (stations fixes, mobiles et transportables) dans différentes bandes de fréquences.

Il convient de noter que l'objectif du contrôle technique au moyen de stations est d'aider les administrations dans tout le processus de gestion du spectre radioélectrique, que ce soit pour l'assignation des fréquences ou la planification. A ce sujet, les stations de contrôle fournissent des informations quant à la conformité avec les exigences techniques prescrites dans les licences d'émission, dans le cadre général de la gestion du spectre. Dans ce domaine, les programmes de contrôle technique servent à obtenir des données précises sur les assignations en vigueur. Le contrôle technique des émissions est un élément essentiel du processus de gestion du spectre et les stations de contrôle sont un outil indispensable pour un contrôle technique efficace de l'utilisation du spectre au niveau national. En outre, elles permettent de repérer et d'éliminer les interférences.

Soixante-huit administrations ont répondu à cette question du questionnaire (Partie II). A noter que lors du précédent questionnaire au titre de la Résolution 9 (2001), 65 administrations avaient répondu à cette question, soit une augmentation de 3.

Stations fixes de contrôle des émissions

a) Combien avez-vous de stations fixes de contrôle des émissions?

On trouvera sur le site web dont l'adresse est indiquée au paragraphe 3 ci-dessus une analyse détaillée des stations fixes de contrôle des émissions:

- Graphique 1: Stations fixes de mesure.
- Graphique 2: Stations fixes de radiogoniométrie.

Il ressort d'un examen plus détaillé des réponses envoyées par les administrations que **seules deux administrations** ont déclaré exploiter plus de **600 stations fixes** de contrôle des émissions. Le nombre total de stations fixes exploitées par région dans les régions Afrique, Amériques et des Etats arabes n'excède pas 50 stations.

b) Veuillez indiquer brièvement les installations disponibles dans vos stations fixes de contrôle des émissions (par exemple: récepteurs, analyseurs de spectre, équipement de radiogoniométrie):

c) Quelle est la limite de fréquence supérieure de vos stations fixes de contrôle?

Sur 53 administrations ayant répondu à cette questions, 30 soit 57% ont indiqué que leurs stations fixes de contrôle ont une valeur limite supérieure de 3 000 MHz.

d) Quelle est la limite de fréquence supérieure de vos stations fixes de radiogoniométrie?

Sur 46 administrations ayant répondu à cette questions, 26 soit 57% ont indiqué que leurs stations fixes de radiogoniométrie ont une valeur limite supérieure de 3 000 MHz.

Stations mobiles de contrôle des émissions**e) Combien avez-vous de stations mobiles de contrôle des émissions?**

On trouvera sur le site web dont l'adresse est indiquée au paragraphe 3 ci-dessus une analyse détaillée des stations mobiles déclarées par les administrations.

Il convient de noter que presque toutes les stations mobiles (100%) disposent à la fois de stations de mesure et de stations de radiogoniométrie.

De plus, il ressort de l'analyse des résultats que 2 administrations disposent de plus de 700 stations mobiles, soit 98% du nombre total de stations mobiles déclarées. Il convient de noter que l'Administration de l'Autriche dans la région Europe et CEI a déclaré à elle seule exploiter 7 777 stations mobiles, soit 89% des stations déclarées.

f) Veuillez indiquer brièvement les installations disponibles dans vos stations mobiles de contrôle des émissions (par exemple: récepteurs, analyseurs de spectre, équipement de radiogoniométrie):

g) Quelle est la limite de fréquence supérieure de vos stations mobiles de contrôle? _____ MHz

Sur 54 administrations ayant répondu à cette questions, 25 soit 46% ont indiqué que leurs stations fixes de radiogoniométrie ont une valeur limite supérieure de 3 000 MHz.

h) Quelle est la limite de fréquence supérieure de vos stations mobiles de radiogoniométrie? _____ MHz

Sur 53 administrations ayant répondu à cette questions, 33 soit 62% ont indiqué que leurs stations mobiles de radiogoniométrie ont une valeur limite supérieure de 3 000 MHz.

Stations transportables de contrôle des émissions**i) Combien avez-vous de stations transportables de contrôle des émissions? _____**

Une analyse plus détaillée montre que seules 3 administrations (Chine, Espagne et Autriche) ont déclaré exploiter plus de 110 stations transportables de contrôle des émissions.

j) Veuillez indiquer brièvement les installations disponibles dans vos stations transportables de contrôle (par exemple: récepteurs, analyseurs de spectre, équipement de radiogoniométrie):

k) Quelle est la limite de fréquence supérieure de vos stations transportables de contrôle? _____ MHz

Sur 43 administrations ayant répondu à cette question, 24 soit 59% ont indiqué que leurs stations transportables de contrôle ont une valeur limite supérieure de 3 000 MHz.

l) Quelle est la limite de fréquence supérieure de vos stations transportables de radiogoniométrie? _____ MHz

Sur 33 administrations ayant répondu à cette questions, 20 soit 60% ont indiqué que leurs stations transportables de radiogoniométrie ont une valeur limite supérieure de 3 000 MHz.

Les stations transportables de contrôle des émissions sont de plus en plus utilisées par les administrations chargées de la gestion des fréquences. Elles servent principalement à l'inspection des stations radioélectriques (conformité avec les licences) et à la recherche des émetteurs non autorisés ou illégaux. Il convient de noter que la plupart des stations mobiles assurent à la fois les fonctions de stations transportables et de stations mobiles.

Observations générales

Les réponses des administrations au questionnaire de 2007 font apparaître une utilisation accrue des stations mobiles par rapport aux stations fixes pour le contrôle des émissions:

$$\frac{\text{Stations fixes}}{\text{Stations mobiles}} = \frac{3840}{8739} = 0,44$$

NOTE – En 2003, le rapport était le suivant:

$$\frac{\text{Stations fixes}}{\text{Stations mobiles}} = 2,30$$

A noter que les réponses au questionnaire de 2003 avaient fait apparaître un total de 309 stations mobiles.

$$\text{Ratio stations mobiles} = \frac{2007}{2003} = 28,3$$

Cet écart peut s'expliquer par le fait que la gestion du spectre devient de plus en plus importante, compte tenu de l'utilisation intensive et accrue de certaines bandes de fréquences et qui nécessite l'usage d'une quantité importante de stations mobiles de contrôle des émissions.

Question 17 – Effectuez-vous un contrôle des émissions spatiales? oui ___ non ___

Sur 64 réponses reçues, 6 administrations ont indiqué qu'elles effectuent un contrôle des émissions spatiales; il apparaît clairement que la plupart des administrations (91%) n'exerce pas cette activité de contrôle. En Asie-Pacifique, 60% des administrations effectuent un contrôle des émissions spatiales.

a) Veuillez indiquer les installations disponibles dans vos stations de contrôle des émissions spatiales: _____

Au vu des réponses reçues, aucune administration dans les régions Afrique, Amériques et des Etats Arabes ne dispose d'installations de contrôle des émissions spatiales. En Europe, une seule administration (l'Allemagne) dispose des installations de contrôle des émissions spatiales qui sont utilisées par d'autres administrations dans le cadre d'accords de partenariat. En Asie, deux administrations ont indiqué disposer d'installations disponibles pour le contrôle des émissions spatiales (fréquence-mètres, appareils de mesure de la puissance surfacique, démodulateurs de signaux, systèmes d'antennes, etc.).

b) Quelles tâches exécutent vos stations de contrôle des émissions spatiales pour le contrôle des satellites géostationnaires? _____

En Europe et dans les pays de la CEI, seule une administration a déclaré les tâches exécutées par les stations de contrôle des émissions spatiales. Dans les autres régions les administrations ayant répondu à la question et disposant de stations de contrôle des émissions spatiales n'ont pas indiqué les tâches exécutées.

c) Quelles tâches exécutent vos stations de contrôle des émissions spatiales pour le contrôle des satellites non géostationnaires? _____

Une seule administration de la région Europe et CEI a répondu à la question et a indiqué que ses stations servent principalement à mesurer la densité de puissance surfacique, calculer des trajectoires et démoduler des signaux pour les satellites non géostationnaires.

Question 18 – Votre administration participe-t-elle au Programme international de contrôle des émissions de l'UIT? oui ___ non ___

Emissions de Terre

Vingt-quatre pour cent des administrations ayant répondu à cette question participent au programme international de contrôle des émissions de l'UIT. Une majorité, soit 76%, ne le fait pas.

Emissions spatiales

Au regard des résultats obtenus, très peu d'administrations (6,6%) participent au programme international de contrôle des émissions spatiales.

Question 19 – Coopération entre gestion du spectre et contrôle des émissions

Veillez indiquer la part de travail (en pourcentage) réalisée par le service de contrôle des émissions pour le compte du:

- a) **Département de la gestion des fréquences:** _____ %
- b) **Département de vérification:** _____ %
- c) **Département des licences:** _____ %

On trouvera sur le site web dont l'adresse est indiquée au paragraphe 3 ci-dessus les résultats de l'analyse des réponses des différentes administrations (51 réponses utilisables ont été reçues).

Il ressort de ces données que, dans l'ensemble, le volume de travail effectué par le service de contrôle des émissions radioélectriques est de 34,07% pour le département de la gestion des fréquences, 36,27% pour le département de la vérification ou du contrôle et 26,75% pour le département des licences.

Question 20 – Procédez-vous à des inspections des stations de radiocommunication? oui ___ non ___

Il ressort des résultats du tableau ci-dessus que la plupart des administrations, soit 82%, procèdent à des inspections des sites d'implantation des stations radioélectriques.

Les points a) à e) ont été ajoutés à la Question 20, afin de mieux connaître les moyens administratifs, juridiques et techniques dont disposent les administrations pour veiller à ce que les inspections des stations radioélectriques soient effectuées d'une manière optimale.

a) Quelles techniques d'inspection votre administration utilise-t-elle pour déterminer si les utilisateurs du spectre se conforment à la législation nationale ou internationale?

Cinquante-quatre administrations ont répondu par l'affirmative à la question relative à l'inspection des stations de radiocommunication et le point a) a donné lieu à 54 réponses.

Un examen des réponses concernant le point a) permet de dégager les conclusions suivantes: 82% des administrations procédant à des inspections des stations radioélectriques se conforment aux législations et aux réglementations nationales, en utilisant les moyens techniques mis à leur disposition, pour vérifier que les installations sont parfaitement conformes aux prescriptions techniques fixées dans les autorisations d'émettre (licences).

b) Quelles sont les procédures administratives que prévoit votre politique d'inspection (par exemple, nombre d'inspections, type de notification préalable à une inspection, règles et réglementation)?

La grande majorité des administrations ayant répondu établissent leur politique d'inspection des stations radioélectriques sur la base des lois et des réglementations applicables sur le territoire national, en procédant à cette fin à la vérification technique des stations et en utilisant les moyens dont elles disposent pour ce qui est des autorisations.

c) Quels équipements votre administration utilise-t-elle pour procéder aux mesures techniques lors d'une inspection?

Afin de réaliser les mesures techniques relatives aux inspections des stations radioélectriques, les administrations doivent se doter de moyens techniques appropriés.

L'examen des réponses positives montre que les administrations ont recours à une grande diversité d'équipements de mesure, les équipements les plus couramment utilisés étant les analyseurs de spectre, les fréquencemètres et les wattmètres et, parfois, des récepteurs ou des radiogoniomètres portables. Bien entendu, les administrations utilisent également des stations mobiles de contrôle des émissions.

d) Quels paramètres techniques votre administration mesure-t-elle lors de la vérification d'un système de radiocommunication?

Parmi les réponses envoyées par les administrations, 53 ont pu être utilisées. Les réponses varient d'une administration à une autre et indiquent divers paramètres techniques.

e) Quels registres votre administration consulte-t-elle lors de l'inspection d'une station de radiocommunication?

Les administrations qui ont répondu à cette question font mention de registres divers qui sont consultés, notamment ceux relatifs aux paramètres et bases de données des licences et de la base de données des assignations de fréquence.

Question 21 – Effectuez-vous des analyses techniques des plaintes pour brouillage? oui ___ non ___

Quatre-vingt-dix-sept pour cent des administrations effectuent des analyses techniques en cas de plaintes en brouillage.

Une autre question a été posée au titre de la Question 21 du questionnaire:

Avez-vous mis en place un processus de consultation faisant intervenir un organisme gouvernemental ou non gouvernemental pour trouver une solution à ces plaintes? oui ___ non ___

On constate que 48% des administrations seulement ont répondu par l'affirmative et qu'elles ont mis en place un processus de consultation faisant intervenir un organisme pour trouver une solution à ces plaintes.

Question 22 – Utilisation d'ordinateurs pour la gestion nationale du spectre

Généralités

a) Utilisez-vous des ordinateurs pour la gestion nationale du spectre? oui ___ non ___

En tout, 67 réponses utilisables ont été fournies; sur ces réponses, 66 administrations soit un taux de 98,5% utilisent des ordinateurs dans la gestion du spectre. Une seule administration dans la région Amériquess n'utilise pas d'ordinateurs pour la gestion du spectre. Il y a donc une forte utilisation d'ordinateurs dans la gestion du spectre.

b) Type d'ordinateurs: _____

c) Nombre de postes de travail: _____ ou d'ordinateurs individuels (PC): _____

d) Système(s) d'exploitation: _____

Questions 22 a), c) et e)

Administrations utilisant des PC ou des postes de travail et utilisation du réseau local (LAN)

Il convient de noter que l'existence d'ordinateurs personnels ne signifie pas toujours que la gestion du spectre est informatisée.

Au total, 98,31% des PC ou postes de travail proviennent des pays en développement, et d'une administration de la région Asie-Pacifique en particulier; 99,87% des réseaux locaux utilisés pour la gestion du spectre sont des pays en développement, avec une utilisation forte en Europe et CEI.

e) Exploitez-vous votre système de gestion du spectre à l'intérieur d'un réseau local (LAN)? oui ___ non ___

Quatre-vingt six pour cent des administrations qui ont répondu à cette question ont indiqué qu'elles exploitent un système de gestion du spectre à l'intérieur d'un réseau local (LAN). Au vu des réponses fournies à la question précédente et à la question f), il y a confusion. Les deux questions sont apparemment identiques mais les réponses diffèrent.

f) Avez-vous accès à l'Internet? oui ___ non ___

L'accès à l'Internet est très répandu; 95% des administrations utilisent l'Internet. La mise au point de sites web et leur utilisation pour la gestion du spectre progressent, en particulier dans les pays en développement.

g) Votre administration a-t-elle un site web pour diffuser des informations sur la gestion du spectre? oui ___ non ___

La mise au point de sites web et leur utilisation pour la gestion du spectre progressent, en particulier dans les pays en développement.

Dans l'affirmative, indiquez l'adresse (URL) de ce site web:

L'ensemble des administrations ayant répondu qu'elles disposent d'un site web ont indiqué l'adresse.

Système de gestion du spectre pour les pays en développement (SMS4DC)

h) Avez-vous connaissance de ce produit? oui ___ non ___

Trente et une administrations connaissent le système SMS4DC, soit 52% de celles qui ont répondu. Plus de la moitié des administrations ayant répondu connaissent cet outil.

i) Votre administration a-t-elle l'intention de l'utiliser?

Sur les 31 administrations connaissant le SMS4DC, 28, soit 90%, ont l'intention de l'utiliser.

j) Votre administration utilise-elle toujours le WinBASMS? oui ___ non ___

Quatre administrations, toutes dans des pays les moins avancés, soit 7%, continuent d'utiliser le WinBASM contre 18% pour la période précédente. Cela dénote de la disparition de ce produit très connu lors de la période d'études précédente, que 71% des administrations ayant répondu au questionnaire en 2003 connaissaient.

k) Votre administration a-t-elle participé aux séminaires régionaux de l'UIT-D sur la gestion du spectre y compris les applications du SMS4DC?

Trente-trois pour cent des administrations (19 sur 57 pays) dont une des pays développés ont participé aux séminaires régionaux de l'UIT-D sur la gestion du spectre y compris les applications du SMS4DC.

Système automatisé évolué de gestion du spectre (AASMS)

l) Votre administration utilise-t-elle un système automatisé évolué de gestion du spectre (AASMS) recommandé par la Commission d'études 1 de l'UIT-R différent du SMS4DC? oui ___ non ___

Vingt et une administrations, soit 36% utilisent un système automatisé évolué de gestion du spectre (AASMS) recommandé par la Commission d'études 1 de l'UIT-R différent du SMS4DC.

m) Votre administration a-t-elle du mal à utiliser ce système AASMS? oui ___ non ___

Vingt-trois pour cent des administrations qui utilisent un système automatisé évolué de gestion du spectre éprouvent des difficultés à l'utiliser.

n) Veuillez indiquer tous les problèmes auxquels vous avez été confrontés en utilisant ce système AASMS:

Certaines administrations ont indiqué qu'elles éprouvent des difficultés concernant la mise à jour du système, les méthodes de calcul des coûts des fréquences, les licences, la compatibilité du système AASMS et le SMD4DC ou la familiarisation et la migration vers le nouveau système.

o) Comment proposeriez-vous de modifier le système AASMS pour corriger ou résoudre ces problèmes (précisez)?

Les administrations éprouvant des difficultés proposent soit la mise à jour du système, soit la coordination avec le fournisseur du logiciel lorsqu'il s'agit des bugs de logiciels.

Question 23 – Utilisez-vous les manuels et rapports de l'UIT-R ci-dessous:

- a) **Gestion nationale du spectre, Edition de 2005**
- b) **Contrôle du spectre radioélectrique, Edition de 2005**
- c) **Application des techniques informatiques à la gestion du spectre radioélectrique, Edition de 2005**
- d) **Rapport UIT-R SM.2012-2, Aspects économiques de la gestion du spectre, version 200X**

Les manuels et les rapports de l'UIT-R sont publiés pour aider les gestionnaires des fréquences à mieux s'acquitter de leurs tâches. L'objectif de cette question est de déterminer dans quelle mesure et à quel niveau ces documents sont utilisés par les administrations.

Quarante-six (46) pays sur 191 administrations Membres, soit environ 24% des Etats Membres de l'UIT, ont répondu. Soixante-seize pour cent des administrations ayant répondu à la question ont indiqué qu'elles utilisent le manuel sur la Gestion nationale du spectre, Edition de 2005.

On trouvera sur le site web dont l'adresse est indiquée au paragraphe 3 ci-dessus les réponses par pays.

ANALYSE DES RÉPONSES

L'analyse des réponses permet de tirer les conclusions suivantes:

- i) En ce qui concerne la question a), 73% des pays ayant répondu déclarent utiliser le manuel sur la Gestion nationale du spectre (édition de 2005).
- ii) Le manuel sur le Contrôle du spectre radioélectrique (édition de 2002) est à un niveau d'utilisation assez élevé. Il s'agit du manuel le plus employé. En effet, près de 44 pays, soit 92%, ayant répondu ont indiqué qu'ils l'utilisent.
- iii) Le manuel d'application des techniques informatiques à la gestion du spectre radioélectrique (édition de 2005) est peu utilisé (environ 12% des administrations Membres de l'UIT l'utilisent). Il s'agit du manuel le moins employé.
- iv) Le Rapport UIT-R SM.2012-2 (Aspects économiques de la gestion du spectre) (édition de 2005) répond à un besoin actuel, mais aussi à une demande qui était exprimée par les pays en développement en général.

Les statistiques montrent que 15% des administrations Membres de l'UIT ayant répondu à cette question l'utilisent.

Plusieurs pays ont indiqué avoir pris des mesures pour acquérir les manuels dont ils ne disposaient pas.

3.3 Aspects économiques

Question 24 – Coûts de gestion du spectre

24.1 – Combien coûte la réalisation des fonctions de gestion nationale du spectre dans votre pays (dans le cas où plus d'une organisation/agence est responsable de la gestion du spectre, prière d'indiquer le coût total, si vous disposez de cette information)?

En ce qui concerne:

- *la gestion du spectre (planification, coordination, contrôle du spectre);*
- *la gestion des fréquences (assignations nationales);*
- *les utilisations gouvernementales;*
- *les utilisations non gouvernementales;*

_____ (EUR) ou _____ (USD)

La gestion du spectre des fréquences radioélectriques engendre des coûts pour les administrations. Ces coûts comprennent les salaires et le montant des investissements effectués pour l'acquisition de matériel informatique et d'équipements de contrôle des émissions. Il peut être très utile pour les administrations de connaître ces coûts, afin de pouvoir déterminer le montant des redevances d'utilisation des fréquences.

On trouvera sur le site web dont l'adresse est indiquée au paragraphe 3 ci-dessus l'intégralité des réponses reçues des administrations.

Plus de la moitié des administrations n'ont pas répondu à cette question. Le processus de gestion du spectre peut être très complexe, et il devient de ce fait difficile de faire en sorte que les coûts, et en particulier les frais généraux, soient répartis équitablement entre les licences des différents types d'utilisation du spectre. Souvent, les dépenses des administrations peuvent faire l'objet d'une consultation publique (par exemple par le truchement d'un bureau d'audit national), et il convient d'examiner les mécanismes permettant de générer des recettes destinées à financer la gestion du spectre afin de s'assurer que les taxes perçues pour un type d'utilisation de la licence ne subventionnent pas (accidentellement) les frais imputables à un autre type d'utilisation. La situation se complique encore si plusieurs organisations s'occupent de la gestion du spectre ou si l'organisation a d'autres fonctions que la seule gestion du spectre.

Les réponses se répartissent entre deux valeurs extrêmes: 200 millions USD et 1,5 million USD.

24.2 – Comment financez-vous ces fonctions de gestion du spectre?

Le plus souvent, ce sont les redevances d'utilisation qui permettent aux administrations d'obtenir les fonds dont elles ont besoin pour la gestion du spectre. Ces redevances sont parfois remises directement à l'organisation responsable de la gestion du spectre ou versées au Trésor public, les organisations chargées de la gestion du spectre recevant alors des subventions au titre du budget général.

On peut classer les réponses au questionnaire dans trois grandes catégories, en fonction des modalités de financement de la gestion du spectre:

- Subventions provenant du budget général de l'Etat.
- Budget de l'organisation chargée de la fonction de gestion du spectre, autorité de régulation ou organisme rattaché à un ministère (le financement provient soit du budget général, soit des redevances versées directement à cet organisme) ou, dans certains cas, budget de l'opérateur de télécommunication historique (lorsque la réforme du secteur des télécommunications n'a pas été entièrement menée à bien).
- Dans un petit nombre de pays figurant parmi les moins avancés, dons de la Banque mondiale ou du PNUD.

Les réponses font apparaître qu'il n'existe plus de combinaisons de ces deux catégories intitulées «hétérogènes» comme c'est le cas dans la période précédente. En 2003, 12% soit 8 administrations combinaient ces deux catégories. Cette situation est certainement due à la création des agences de régulation suite au désengagement de l'Etat de l'exploitation des télécommunications.

3.4 Problèmes rencontrés dans le cadre de la gestion nationale du spectre

Question 25 – Difficultés liées à la gestion nationale du spectre

Cette question est un récapitulatif des problèmes identifiés par les réponses à toutes les questions.

Il ressort de l'analyse des réponses à cette question qu'une grande diversité de sujets sont évoqués.

Les réponses peuvent être classées en plusieurs catégories:

- Certaines administrations ont formulé des observations pour améliorer certaines situations.
- D'autres administrations ont posé des questions en vue d'obtenir des explications.
- Il est très souvent indiqué qu'une activité donnée ne peut pas être effectuée, ou peut difficilement l'être, en raison:
 - de la pénurie de personnel qualifié;
 - de la pénurie de personnel;
 - de l'insuffisance des équipements (matériel et logiciels).

L'assistance de l'UIT est très souvent demandée pour remédier à ces problèmes.

25.1 – Quelles sont les difficultés juridiques, administratives, techniques et financières rencontrées dans la réalisation de ces fonctions de gestion nationale du spectre

En ce qui concerne la législation, les réponses sont les suivantes: soit il n'existe aucune loi en matière de télécommunication, soit la législation sur les télécommunications a été modifiée en raison de l'élaboration de nouvelles techniques, soit les lois sont dépassées et leur mise à jour constitue une difficulté, soit la mise au point d'une loi d'application sur les télécommunications soulève des difficultés.

25.2 – Veuillez utiliser le tableau ci-après pour décrire les problèmes que votre administration a rencontrés concernant la gestion nationale du spectre. Ces renseignements seront utilisés par l'UIT, en particulier par la Commission d'études 1 de l'UIT-R et la Commission d'études 2 de l'UIT-D, pour déterminer de futurs domaines de travail, dans le cadre du programme d'études normal, afin de pouvoir mettre l'accent sur l'élaboration de recommandations et de rapports sur les sujets où notre aide est la plus nécessaire.

Question	Veuillez décrire le problème de gestion du spectre associé à la Question et le type d'aide que pourrait vous fournir l'UIT
Q1	
Q2	
Q3	
Q4	
Q5	
Q6	
Q7	
Q8	
Q9	
Q10	
Q11	
Q12	
Q13	
Q14	
Q15	
Q16	
Q17	
Q18	
Q19	
Q20	
Q21	
Q22	
Q23	
Q24	
Q25	

Pour ce qui est des fonctions de planification, il est souvent indiqué dans les réponses qu'en raison de l'insuffisance de matériel et de logiciels pour créer un système informatisé de gestion des fréquences, ces fonctions soulèvent des difficultés pour les administrations.

Il est souvent signalé qu'une amélioration sensible des installations est nécessaire pour procéder au contrôle des émissions. Très souvent, l'absence d'équipements de contrôle entrave le processus de gestion du spectre dans son ensemble.

Certaines administrations ont également fait observer qu'elles éprouvaient des difficultés à résoudre les problèmes de brouillage à l'échelle nationale et à supprimer les brouillages provenant de stations de pays voisins; mais aussi à effectuer les coordinations de fréquences avec leurs voisins.

Certaines administrations souhaiteraient avoir des exemples de procédures de coordination des fréquences GSM avec les pays voisins.

Partie III: Informations sur les droits à payer pour l'utilisation des fréquences

ANALYSE DES RÉPONSES À LA PARTIE III DU QUESTIONNAIRE

Introduction

Aux termes de la Résolution 9 (Rév.Doha, 2006), par laquelle il a été reconnu que l'on a élaboré avec succès la base de données «Droits perçus pour l'utilisation des fréquences» (base de données Spectrum Fees), comme suite à la Question 21/2 (Istanbul, 2002) intégrée maintenant dans la Résolution 9, et qu'il existe des lignes directrices et des études de cas dont les administrations peuvent se servir pour extraire des informations de cette base de données en vue d'établir des modèles de calcul des droits adaptés à leurs besoins nationaux, il a été décidé de poursuivre le développement de la base de données SF et de fournir de nouvelles lignes directrices et études de cas, fondées sur l'expérience pratique des administrations.

Cette partie du rapport présente l'analyse des réponses à la partie III du Questionnaire (Informations sur les droits à payer pour l'utilisation des fréquences).

Une publication «Lignes directrices pour l'établissement d'un système cohérent de redevances liées à l'utilisation des fréquences» est disponible à l'adresse suivante: http://web.itu.int/publ/D-STG-SG02_FEES-2010/en

La partie III du Questionnaire comportait 18 Questions: Questions générales (Q1 à Q3); Questions relatives aux utilisateurs gouvernementaux (Q4 à Q7); Questions relatives aux utilisateurs non gouvernementaux (Q8 à Q17) et une Question (Q18) relative à la fréquence de mise à jour des données.

Elle comportait également deux annexes concernant:

- cinq tableaux à compléter pour indiquer les paramètres utilisés pour déterminer les montants des redevances;
- un glossaire précisant la signification, retenue dans le questionnaire, d'un certain nombre de termes utilisés.

Analyse des réponses à la partie III du Questionnaire

4 Réponses reçues

4.1 Nombre de réponses

Soixante-cinq pays ont répondu à tout ou partie de la partie III du Questionnaire contre 69 réponses reçues lors de la période d'études précédente (2002-2006) pour la Question 21/2.

Les administrations ont été invitées à répondre directement en ligne et leurs réponses ont alors été enregistrées dans la base de données de l'UIT. Pour les administrations qui n'ont pas pu le faire, l'UIT a enregistré leurs réponses dans la base de données.

La répartition des réponses selon les cinq régions figure dans le tableau ci-après:

Région	Afrique	Amériques	Asie-Pacifique	Europe et CEI	Pays arabes	Total
Nombre de réponses	15	10	10	23	7	65

4.2 Contenu des réponses

La partie III du Questionnaire comportait 18 Questions et 5 tableaux à compléter par les administrations pour indiquer les paramètres utilisés pour calculer les montants des redevances.

Certains pays ont répondu à l'intégralité des questions et complété les 5 tableaux. D'autres n'ont répondu qu'à une partie des questions ou bien n'ont complété qu'une partie des cinq tableaux.

4.3 Accès aux réponses des administrations

L'intégralité des réponses des administrations reçues par l'UIT se trouvent dans la base de données «*Spectrum Fees*» (SF), à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-D/CDS/gg/Resolution9/>

Les administrations ont à tout moment la possibilité de corriger ou de mettre à jour les informations qui les concernent dans la base de données, en se connectant à l'adresse: <http://fpweb/ITU-D/CDS/gg/generic/admin/login.asp> avec leur mot de passe.

Chaque administration a accès en lecture seule aux réponses des autres administrations.

5 Analyse des réponses

L'analyse porte sur les réponses reçues par l'UIT à la date du 10 février 2009. L'analyse n'examinera pas les spécificités propres à chacun des pays car l'intégralité des réponses figurent dans la base de données SF.

5.1 Questions générales (Q1 à Q3)

5.1.1 Question 1: *Existe-t-il des textes juridiques relatifs à l'institution des taxes et redevances liées à l'utilisation des fréquences?*

Dans l'affirmative, veuillez donner les références de ces textes et indiquer les dates de leur dernière mise à jour.

Au total, 58 pays ont répondu à la question.

Les tableaux suivants récapitulent les réponses reçues:

	Oui	Non	Total
Existence de textes	56	2 (Amériques: 1 Asie-Pacifique: 1)	58

Existence de textes	Pays développés	Pays en développement	Pays les moins avancés	Total ligne
Oui	11	30	15	56
Non	0	2	0	2
Total colonne	11	32	15	58

Existence de textes	Afrique	Amériques	Asie-Pacifique	Europe et CEI	Pays arabes	Total ligne
Oui	12	9	8	20	7	56
Non	0	1	1	0	0	2
Total colonne	12	10	9	20	7	58

Les pays ayant répondu «oui» ont indiqué les références des textes ou les adresses des sites Internet où l'on peut trouver les informations.

Par rapport à la période précédente, on peut constater une diminution de la proportion des réponses négatives: 2 pays sur 58 (soit 3%) ont répondu «non» cette fois-ci, alors que pour la période d'études 2002-2006, 10 pays sur 67 (soit 15%) avaient répondu «non».

5.1.2 Question 2: a) *Quelle est la procédure (réglementaire, législative...) de révision et de mise à jour de votre système de taxes et redevances?*

Cinquante-six pays ont répondu à cette partie de la question. Les tableaux suivants récapitulent les réponses reçues:

Existence d'une procédure (réglementaire, législative ...) de révision et de mise à jour du système de taxes et redevances	Oui	Non	Total
Nombre de réponses	54	2 (Amériques: 1 Europe et CEI: 1)	56

Procédure de révision et de mise à jour du système de taxes et redevances	Afrique	Amériques	Asie-Pacifique	Europe et CEI	Pays arabes	Total ligne
Réglementaire	8	4	6	8	5	31
Législative	2	1	2	7	1	13
Réglementaire + législative	1	1	0	2	0	4
Autre procédure	1	2	0	3	0	6
Total colonne	12	8	8	20	6	54

Pour la majorité des pays ayant répondu «oui», la procédure de révision et de mise à jour du système de taxes et redevances est de type réglementaire (gouvernement, ministère ou régulateur).

b) *La périodicité des révisions est-elle préétablie?*

Cinquante et un pays ont répondu à cette partie de la question. Les tableaux suivants récapitulent les réponses reçues:

	Oui	Non	Total
Nombre de réponses	14	37	51

Périodicité des révisions préétablie	Afrique	Amériques	Asie-Pacifique	Europe et CEI	Pays arabes	Total ligne
Oui	1	4	3	6	0	14
Non	11	4	4	12	6	37
Total colonne	12	8	7	18	6	51

Pour les pays dont la périodicité de révision est préétablie, celle-ci va de six mois à cinq ans, la périodicité la plus répandue étant d'un an (8 réponses sur les 14).

c) *Le recours aux mécanismes du marché (enchères, appels d'offres), pour sélectionner les candidats à l'accès au spectre exige-t-il le vote d'une loi par le Parlement, une décision gouvernementale, ou d'autres mesures?*

Quarante-six pays ont répondu à la question. Les tableaux suivants récapitulent les réponses reçues:

Recours aux mécanismes du marché déjà prévu	Oui	Non	Total
Nombre de réponses	38	8	46

Recours aux mécanismes du marché	Afrique	Amériques	Asie-Pacifique	Europe et CEI	Pays arabes	Total ligne
Prévu par une disposition réglementaire	3	3	3	9	1	19
Prévu par une loi	1	3	0	6	2	12
Prévu par d'autres dispositions	2	1	1	2	1	7
Non encore prévu	4	1	1	1	1	8
Total colonne	10	8	5	18	5	46

Trente-huit administrations ont indiqué qu'un recours aux mécanismes du marché est déjà prévu dans leur pays, soit par une loi, soit par une mesure gouvernementale, soit par d'autres dispositions. Bien que cela soit déjà prévu dans leur pays, des administrations ont mentionné qu'elles n'ont pas encore pratiqué le recours aux mécanismes du marché pour assigner des fréquences.

Huit administrations ont répondu que le recours aux mécanismes du marché n'est actuellement pas envisagé dans leur pays.

5.1.3 Question 3: Répartition du spectre entre les utilisateurs

Pour la partie du spectre comprise entre 29,7 MHz et 31 GHz, veuillez indiquer, dans le tableau ci-après, la part détenue dans votre pays par chacun des utilisateurs suivants:

		% de spectre détenu en 2000	% de spectre détenu en 2006
Utilisateurs gouvernementaux	Radiodiffuseurs (TV et radio)		
	Autres entités		
Utilisateurs non gouvernementaux	Opérateurs de télécommunication et utilisateurs		
	Radiodiffuseurs privés (TV et radio)		
Total		100 %	100 %

Vingt-huit administrations ont répondu à la question en complétant totalement ou partiellement le tableau ci-dessus.

A titre d'illustration, on peut mentionner que 28 pays ont complété la partie du tableau concernant «Utilisateurs gouvernementaux – Radiodiffuseurs (TV et radio)», avec la répartition suivante:

	Part de spectre détenue par les utilisateurs gouvernementaux – radiodiffuseurs (TV et radio) = 0%	Part de spectre détenue par les utilisateurs gouvernementaux- radiodiffuseurs (TV et radio) non nulle	Total
Nombre de réponses	15	13	28

La part de spectre détenue varie entre 0,07% et 50%.

Les 13 pays dont la part de spectre détenue par les utilisateurs gouvernementaux – Radiodiffuseurs (TV et radio) est non nulle sont répartis entre les régions comme suit:

Région	Afrique	Amériques	Asie-Pacifique	Europe et CEI	Pays arabes	Total
Nombre de réponses	4	2	3	2	2	13

5.2 Questions relatives aux utilisateurs gouvernementaux

5.2.1 Question 4: *Les utilisateurs de fréquences gouvernementaux paient-ils des taxes et des redevances?*

Cinquante-quatre pays ont répondu à cette question. Les tableaux suivants récapitulent les réponses reçues:

Paiement des taxes et redevances	Oui	Non	Total
Nombre de réponses	29	25	54

Paiement des taxes et redevances	Pays développés	Pays en développement	Pays les moins avancés	Total ligne
Réponse «oui»	3	16	10	29
Réponse «non»	6	14	5	25
Total colonne	9	30	15	54

Paiement des taxes et redevances	Afrique	Amériques	Asie-Pacifique	Europe et CEI	Pays arabes	Total ligne
Réponse «oui»	9	4	4	7	5	29
Réponse «non»	5	5	2	12	1	25
Total colonne	14	9	6	19	6	54

Dans 29 pays (soit 54% des réponses), les utilisateurs de fréquences gouvernementaux paient des taxes et redevances.

5.2.2 Question 5: *Veillez mentionner les barèmes ou les formules de calcul des taxes et redevances qui sont appliquées, en précisant si les taxes et redevances sont à payer chaque année ou seulement une fois.*

La plupart des pays ayant répondu «oui» à la Question 4 ont communiqué les règles, les barèmes ou les formules de calcul des taxes et redevances qui sont appliquées. Ces informations se trouvent dans la base de données SF.

5.2.3 Question 6: *Veillez indiquer dans le tableau ci-après les montants totaux payés par les utilisateurs gouvernementaux.*

	Montant total des taxes payées			Montant total des redevances payées		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007
Radiodiffuseurs (TV et radio)						
Autres utilisateurs						
Total						

Douze pays ont complété totalement ou partiellement le tableau ci-dessus. Ces informations se trouvent dans la base de données SF. La répartition des 12 pays est la suivante:

Région	Afrique	Amériques	Asie-Pacifique	Europe et CEI	Pays arabes	Total
Nombre de pays	4	3	1	2	2	12

Niveau de développement	Pays développés	Pays en développement	Pays les moins avancés	Total
Nombre de pays	2	5	5	12

5.2.4 Question 7: *A quel(s) organisme(s) sont reversées les taxes et redevances collectées auprès des utilisateurs gouvernementaux?*

Vingt-huit pays ont répondu à la question, avec la répartition suivante:

Organisme bénéficiaire	Etat	Régulateur ou gestionnaire du spectre	Etat et régulateur ou gestionnaire du spectre	Total
Nombre de réponses	6	21	1	28

Dans 21 pays (soit 75% des réponses), les taxes et redevances sont reversées au régulateur ou au gestionnaire du spectre.

5.3 Questions relatives aux utilisateurs non gouvernementaux

5.3.1 Question 8: *Outre les taxes et redevances liées à l'utilisation des fréquences, votre Administration prélève-t-elle des contributions aux réaménagements du spectre sur les bénéficiaires de ces réaménagements?*

Quarante-huit pays ont répondu à la question. Les tableaux suivants récapitulent les réponses reçues: In 21 countries (i.e. 75% of the replies), the charges and fees are paid to the regulator or spectrum manager.

Contributions aux réaménagements du spectre	Oui	Non	Total
Nombre de réponses	5	43	48

Contributions aux réaménagements du spectre	Pays développés	Pays en développement	Pays les moins avancés	Total ligne
Réponse «oui»	2	2	1	5
Réponse «non»	8	25	10	43
Total colonne	10	27	11	48

Contributions aux réaménagements du spectre	Afrique	Amériques	Asie-Pacifique	Europe et CEI	Pays arabes	Total ligne
Réponse «oui»	1	1	0	2	1	5
Réponse «non»	8	7	7	16	5	43
Total colonne	9	8	7	18	6	48

Dans cinq pays (soit 10% des réponses), des contributions aux réaménagements du spectre sont demandées aux bénéficiaires de ces réaménagements.

5.3.2 Question 9: *Existe-t-il des applications et des services (au sens du Règlement des radiocommunications) exonérés partiellement ou totalement des taxes et redevances?*

Dans l'affirmative, veuillez préciser:

- les applications et services concernés;
- le taux d'exonération correspondant respectivement à ces applications et services.

Cinquante et un pays ont répondu à cette question. Les tableaux suivants récapitulent les réponses reçues:

Exonération partielle ou totale des taxes et redevances pour certains services ou applications	Oui	Non	Total
Nombre de réponses	37	14	51

Exonération partielle ou totale des taxes et redevances pour certains services ou applications	Pays développés	Pays en développement	Pays les moins avancés	Total ligne
Réponse «oui»	8	21	8	37
Réponse «non»	2	7	5	14
Total colonne	10	28	13	51

Exonération partielle ou totale des taxes et redevances pour certains services ou applications	Afrique	Amériques	Asie-Pacifique	Europe et CEI	Pays arabes	Total ligne
Réponse «oui»	7	8	4	13	5	37
Réponse «non»	4	1	4	4	1	14
Total colonne	11	9	8	17	6	51

Dans 37 pays (soit 73% des réponses), il existe une exonération partielle ou totale des taxes et redevances pour certains services ou applications.

La plupart des pays ayant répondu «oui» à cette question ont communiqué les précisions demandées. Ces informations se trouvent dans la base de données SF.

Les cas d'exonération partielle ou totale les plus souvent mentionnés concernent notamment les appareils à faible portée et faible puissance (AFP, SRD), les équipements et applications scientifiques et médicaux, le service d'amateur, et le service de radiodiffusion.

5.3.3 Question 10: *Existe-t-il des utilisateurs finals exonérés partiellement ou totalement des taxes et redevances?*

Dans l'affirmative, veuillez préciser:

- *les utilisateurs concernés;*
- *le taux d'exonération correspondant respectivement à ces utilisateurs.*

Cinquante pays ont répondu à cette question. Les tableaux suivants récapitulent les réponses reçues:

Exonération partielle ou totale des taxes et redevances pour des utilisateurs finals	Oui	Non	Total
Nombre de réponses	34	16	50

Exonération partielle ou totale des taxes et redevances pour des utilisateurs finals	Pays développés	Pays en développement	Pays les moins avancés	Total ligne
Réponse «oui»	6	18	10	34
Réponse «non»	4	9	3	16
Total colonne	10	27	13	50

Exonération partielle ou totale des taxes et redevances pour des utilisateurs finals	Afrique	Amériques	Asie-Pacifique	Europe et CEI	Pays arabes	Total ligne
Réponse «oui»	7	7	6	10	4	34
Réponse «non»	4	2	2	6	2	16
Total colonne	11	9	8	16	6	50

Dans 34 pays (soit 68% des réponses), il existe une exonération partielle ou totale des taxes et redevances pour certains utilisateurs finals.

La plupart des pays ayant répondu «oui» à cette question ont communiqué les précisions demandées. Ces informations se trouvent dans la base de données SF.

Les cas d'exonération partielle ou totale les plus souvent mentionnés concernent notamment les organismes chargés de la défense, la police, les services de secours et d'assistance, les ambassades et missions diplomatiques, et les radiodiffuseurs.

5.3.4 Question 11: *Comment sont déterminés les montants des taxes qui sont appliquées aux utilisateurs non gouvernementaux? Veuillez préciser si les taxes sont à payer chaque année ou seulement une fois.*

Veuillez mentionner, dans le tableau ci-après, les montants totaux payés.

	Montant total des taxes payées		
	2005	2006	2007
Opérateurs de télécommunication et utilisateurs			
Radiodiffuseurs privés (TV et radio)			

Quarante-six pays ont répondu à la question en mentionnant les conditions dans lesquelles sont déterminés les montants des taxes qui sont appliquées aux utilisateurs non gouvernementaux. Parfois, les réponses montrent qu'il n'y a pas une réelle distinction entre les taxes et les redevances.

Les 46 réponses sont réparties comme indiqué dans le tableau suivant:

Paiement des taxes	Afrique	Amériques	Asie-Pacifique	Europe et CEI	Pays arabes	Total ligne
Une seule fois	1	0	0	3	1	5
Chaque année	6	7	4	7	3	27
Une seule fois puis chaque année	1	0	2	1	1	5
Autres modalités de paiement	2	2	0	5	0	9
Total colonne	10	9	6	16	5	46

Dans 32 pays (soit 70% des réponses), les taxes sont à payer chaque année.

Le tableau relatif au montant total des taxes payées a été rempli, totalement ou partiellement par 20 pays.

Toutes les informations communiquées par les administrations se trouvent dans la base de données SF.

5.3.5 Question 12: *veuillez remplir les lignes 1 à 21 des cinq tableaux (A à E) de l'Annexe 1 selon les indications ci-après.*

Dans chacun des tableaux et concernant une application donnée:

Pour les variables (ou paramètres), veuillez répondre:

- *oui dans les cases en regard des variables que vous utilisez pour établir les redevances;*
- *non dans les cases en regard des variables que vous n'utilisez pas.*

Cette question, ainsi que les Questions Q13 à Q17, concernent le cas général d'application des redevances aux utilisateurs non gouvernementaux.

Les tableaux (A, B, C, D et E) traitent respectivement des services fixe, mobile, par satellite, de radiodiffusion et des autres applications (voir l'Annexe du Questionnaire).

Le nombre de pays ayant complété totalement ou partiellement les tableaux A à E est indiqué ci-après.

	Tableau A Service fixe	Tableau B Service mobile	Tableau C Service par satellite	Tableau D Service de radiodiffusion	Tableau E Autres applications
Nombre de pays	46	40	37	36	33

Toutes les réponses, avec les statistiques correspondantes, se trouvent dans la base de données SF.

On trouvera dans l'Annexe 9 toutes les statistiques relatives à l'utilisation des paramètres par les administrations pour déterminer les redevances.

A titre d'illustration, pour les faisceaux hertziens et concernant l'utilisation des différents paramètres, les principaux résultats sont ceux figurant ci-après, par ordre décroissant du nombre de pays utilisateurs.

Quarante-six pays ont complété le tableau A. Dans la colonne «Total», le pourcentage de pays qui utilisent le paramètre correspondant (nombre d'utilisateurs/nombre de réponses) est indiqué entre parenthèses.

Utilisation des paramètres par pays	Pays développés	Pays en développement	Pays les moins avancés	Total
Largeur de bande	8	18	9	35 (76%)
Nombre de stations d'émission	6	13	9	28 (61%)
Nombre de voies	4	11	10	25 (54%)
Fréquence centrale	5	12	5	22 (48%)
Utilisation exclusive/en partage de la bande	3	10	9	22 (48%)
Durée de l'autorisation	5	7	7	19 (41%)
Débit, capacité	0	6	6	12 (26%)
Nombre de stations de réception	1	5	6	12 (26%)
Puissance de l'émetteur	1	6	3	10 (22%)
Emplacement géographique	2	6	2	10 (22%)
Hauteur de l'antenne	0	2	3	5 (11%)
Dégressivité	0	1	2	3 (6%)
Angle du faisceau d'émission	0	1	2	3 (6%)

Pour les faisceaux hertziens, on observe que les trois paramètres les plus utilisés pour déterminer les redevances sont, dans l'ordre, la largeur de bande attribuée, le nombre de stations d'émission et le nombre de voies.

5.3.6 Question 13: *Pour la rubrique «méthodes appliquées» (lignes 20 et 21), veuillez indiquer, de façon séparée et le cas échéant, les formules ou les barèmes appliqués pour déterminer les montants des redevances, précédés des références inscrites dans les cases correspondantes. Veuillez en outre:*

- *expliquer ces formules et barèmes;*
- *indiquer les modalités de leur utilisation. Veuillez préciser si les redevances sont à payer chaque année ou une seule fois.*

Veuillez mentionner, dans le tableau ci-après, les montants totaux payés, autres que ceux relevant du § 3.3.3 et payés dans le cas des enchères et des appels d'offres.

	Montant total des redevances payées		
	2005	2006	2007
Opérateurs de télécommunication et utilisateurs			
Radiodiffuseurs privés (TV et radio)			

Vingt-sept administrations ont répondu à tout ou partie de la question en précisant les formules ou les barèmes appliqués pour déterminer les montants des redevances.

On observe une grande diversité des solutions retenues par les 27 administrations pour déterminer les redevances pour chacune des applications considérées.

Dix-sept pays ont rempli totalement ou partiellement le tableau relatif au montant total des redevances payées.

Comme pour la Question 11, on peut observer que parfois les réponses montrent qu'il n'y a pas une réelle distinction entre les taxes et les redevances.

5.3.7 Question 14: *Pour chacune des cases de la ligne 22 des tableaux A à E, veuillez indiquer les raisons ayant motivé le choix des variables utilisées pour déterminer les redevances et des méthodes appliquées pour fixer le montant de ces redevances.*

Le nombre de pays ayant répondu à la question, variable selon les tableaux, figure ci-après.

	Tableau A	Tableau B	Tableau C	Tableau D	Tableau E
Nombre de pays ayant répondu au Tableau	17	16	11	9	9

Le choix des variables effectué par les administrations correspond aux objectifs suivants:

Variable choisie pour déterminer les redevances	Objectifs
Largeur de bande	Encourager l'utilisation économique du spectre.
Fréquence centrale	Encourager l'utilisation des bandes de fréquences les moins encombrées ou les plus élevées dans le spectre.
Nombre de stations d'émission	Tenir compte de l'occupation du spectre et des emplacements.
Surface attribuée	Tenir compte de l'occupation géographique.
Durée de l'autorisation	Permettre de collecter un montant global de redevances en rapport avec la durée totale de l'occupation du spectre. Permet aussi de réduire les risques de thésaurisation ou de non-utilisation des fréquences.
Débit	Permettre une meilleure comparaison avec les liaisons filaires ou à fibres optiques.
Montant élevé des redevances	Décourager les petits utilisateurs en les incitant plutôt à utiliser les réseaux à ressources partagées.

5.3.8 Question 15: *Le cas échéant, pour chaque recours aux mécanismes du marché, veuillez préciser:*

- *l'application concernée (GSM, IMT-2000, boucle locale hertzienne...) et l'année de l'opération;*
- *le procédé suivi: enchères (ligne 23), appel d'offres (ligne 24) ou soumission comparative (ligne 25);*
- *le montant total collecté et la largeur de bande totale attribuée (ou bien le nombre total de licences attribuées).*

Les tableaux suivants donnent le nombre de cas où les administrations ont fait appel aux mécanismes du marché et les applications concernées.

a) Boucle locale hertzienne

Huit (soit 30% des réponses) des 27 pays ayant rempli ce tableau ont fait appel aux mécanismes du marché.

	Afrique	Amériques	Asie-Pacifique	Europe et CEI	Pays arabes	Total
Enchères	1	0	0	1	0	2
Appel d'offres	0	0	0	1	1	2
Soumission comparative	1	0	0	2	1	4
Total colonne	2	0	0	4	2	8

b) Système mobile 2G

Huit (soit 28% des réponses) des 28 pays ayant rempli ce tableau ont fait appel aux mécanismes du marché.

	Afrique	Amériques	Asie-Pacifique	Europe et CEI	Pays arabes	Total
Enchères	0	0	0	0	1	1
Appel d'offres	0	0	0	0	0	0
Soumission comparative	1	0	0	4	2	7
Total colonne	1	0	0	4	3	8

c) Système mobile 3G

Dix (soit 42% des réponses) des 24 pays ayant rempli ce tableau ont fait appel aux mécanismes du marché.

	Afrique	Amériques	Asie-Pacifique	Europe et CEI	Pays arabes	Total
Enchères	0	0	0	1	1	2
Appel d'offres	0	0	0	1	0	1
Soumission comparative	0	0	0	5	2	7
Total colonne	0	0	0	7	3	10

d) Service de radiodiffusion

Un pays (Europe et CEI) a effectué des enchères pour attribuer des licences pour la radiodiffusion sonore numérique de Terre.

Un pays (Europe et CEI) a mené un appel d'offres pour attribuer des licences pour la radiodiffusion sonore analogique et numérique de Terre et pour la radiodiffusion télévisuelle analogique et numérique de Terre.

5.3.9 Question 16: *Quels sont les avantages et inconvénients des approches actuellement utilisées par votre Administration pour établir les montants des redevances?*

Vingt-sept pays ont répondu à la question. Les principales réponses sont résumées ci-après.

Les avantages du système de redevances les plus cités sont:

- Application de règles simples pour déterminer les redevances.
- Permet une gestion efficace du spectre.
- Conduit à une bonne utilisation des fréquences.
- Permet de prendre en compte toutes les technologies.
- Favorise l'introduction de nouvelles technologies.

Les inconvénients du système de redevances les plus cités sont:

- Ne prend pas en compte les coûts administratifs de la gestion du spectre.
- Les montants des redevances sont trop faibles comparés aux montants pratiqués par des pays voisins.
- Ne prend pas en compte l'état d'occupation du spectre par région.
- Ne tient pas compte de la valeur du spectre.
- Non adapté ou non applicable aux nouvelles applications.
- Il n'y a pas de lien entre les montants de redevances et la quantité de spectre attribuée.

5.3.10 Question 17: *A quel(s) organisme(s) sont reversées les taxes et redevances collectées auprès des utilisateurs non gouvernementaux?*

Trente-six pays ont répondu à cette question, avec la répartition suivante:

Organisme bénéficiaire	Etat	Régulateur ou gestionnaire du spectre	Etat et régulateur ou gestionnaire du spectre	Total
Nombre de réponses	12	23	1	36

Dans 23 pays (soit 64% des réponses), les taxes et redevances sont reversées au régulateur ou au gestionnaire du spectre.

5.3.11 Question 18: *Quelle périodicité vous semble la mieux appropriée pour mettre à jour le rapport et la base de données SF sur les taxes et redevances: Tous les 2 ans, 3 ans, 4 ans ... ?*

Dans cette perspective, votre Administration serait-elle disposée à répondre à un questionnaire similaire à celui-ci à la périodicité que vous avez indiquée ci-dessus?

Quarante pays ont répondu à la question avec la répartition suivante:

Périodicité de la mise en jour	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Sans opinion	Total
Nombre de réponses	10	11	11	3	5	40

Vingt-deux pays (soit 55% des réponses) préfèrent une mise à jour du rapport effectuée tous les trois à quatre ans.

Trente-six administrations ont indiqué qu'elles sont disposées à répondre ultérieurement à un questionnaire similaire.

6 Base de données «Spectrum Fees» (SF)

Introduction

Dans le cadre de la Question 21/2, une base de données a été créée par le secrétariat du BDT, lors de la période d'études 2002-2006 et en concertation avec le Groupe mixte sur la Résolution 9, pour permettre d'analyser les réponses des administrations au questionnaire. Cette base de données a été mise à jour durant la présente période d'études.

Cette base de données permet de visualiser les variables utilisées pour l'établissement des droits d'utilisation des fréquences, les barèmes et/ou les formules appliqués ainsi que les réponses à toutes les questions des parties II et III du Questionnaire. La base de données est complétée par le présent rapport qui présente succinctement les analyses et les statistiques obtenues à partir des réponses reçues de la part des administrations.

La base de données est en libre accès à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/ITU-D/CDS/gq/generic/admin/login.asp>

Néanmoins, la possibilité de modifier et de mettre à jour les données relatives à un pays est fournie exclusivement à l'administration de ce pays et aucune administration n'a la possibilité de modifier les données autres que les siennes.

A cet effet, un accès par administration et un mot de passe correspondant ont été fournis par le BDT. Le mot de passe peut être modifié par l'administration concernée. Pour cela, chaque administration sera appelée à communiquer au BDT le nom d'une personne responsable à qui le mot de passe sera adressé.

La base de données permet de visualiser des données relatives au calcul des droits perçus pour l'utilisation des fréquences. Ces informations sont tirées des réponses au questionnaire relatif à la mise en œuvre de la Résolution 9 (Rév. Doha, 2006) et adressé aux administrations dans la Circulaire administrative CA/08 (BDT) et CA/167 (BR) datée du 14 mai 2007.

La page d'accueil comporte quatre colonnes:

- 1) La première colonne permet de visualiser les réponses aux questions générales (Q1 à Q11) de la partie III du questionnaire par:
 - région;
 - pays;
 - tableau (service de radiocommunication);
 - application;
 - variable.

L'utilisateur doit sélectionner par le biais d'un bouton de défilement son ou ses choix avant d'appuyer sur le bouton «*Display*».

- 2) La deuxième colonne permet de visualiser les données relatives au calcul des droits perçus pour l'utilisation des fréquences par:
 - région;
 - pays;
 - tableau (service de radiocommunication);
 - application;
 - variable.

L'utilisateur doit sélectionner par le biais d'un bouton de défilement son ou ses choix avant d'appuyer sur le bouton «*Display*».

- 3) La troisième colonne «*scales/formulas*» permet de visualiser les formules de calcul ou les barèmes utilisés par:
 - région;
 - pays;
 - tableau (service de radiocommunication).

L'utilisateur doit sélectionner par le biais d'un bouton de défilement son ou ses choix avant d'appuyer sur le bouton «*Display*».

- 4) La quatrième colonne permet:
 - «*cross-variable count*»: compte le nombre de pays qui utilisent une variable (à choisir par le biais d'un bouton de défilement) dans une application donnée (également à choisir par le biais d'un bouton de défilement);
 - affiche les statistiques et les diagrammes relatifs aux taux d'utilisation des variables selon la région, le service de radiocommunication et les applications.

L'utilisateur doit sélectionner par le biais d'un bouton de défilement son ou ses choix avant d'appuyer sur le bouton «*Statistics on Chart/Region*».

Modification et mise à jour des données par l'administration:

Pour ce faire l'utilisateur, en possession du mot de passe, doit appuyer sur le bouton «*Identification page*» se trouvant en bas de la page d'accueil. Une nouvelle page apparaît, où il est demandé à l'utilisateur d'entrer le nom de son pays et son mot de passe.

Annexe 1

Etats Membres ayant répondu à la Partie I du Questionnaire

Cinquante quatre Etats Membres ont répondu à la Partie I du Questionnaire. En voici la liste, par région:

Americas (6)		
BELIZE BRÉSIL (République fédérative du)	CANADA NICARAGUA	PARAGUAY (République du) PERU
Europe et CEI (21)		
ALBANIE (République d') AUTRICHE CHYPRE (République de) ESTONIE (République d') FINLANDE FRANCE GÉORGIE HONGRIE (République de)	IRLANDE RÉPUBLIQUE KIRGHIZE LITUANIE (République de) LUXEMBOURG MALTE MOLDOVA (République de) MONTÉNÉGRO POLOGNE (République de)	PORTUGAL ESPAGNE SUISSE (Confédération) TURQUIE OUZBÉKISTAN (République d')
Afrique (14)		
BURKINA FASO BURUNDI (République du) CAP-VERT (République du) RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE CÔTE d'IVOIRE (République de)	RÉPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO LESOTHO (Royaume du) MALI (République du) MAURICE (République de) NIGER (République du)	SÉNÉGAL (République du) SEYCHELLES (République des) TANZANIE (République-Unie de) RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
Etats arabes (6)		
BAHREIN (Royaume du) ÉGYPTE (République arabe d')	LIBAN MAURITANIE (République islamique de)	OMAN (Sultanat d') ÉMIRATS ARABES UNIS
Asie et Pacifique(7)		
BHOUTAN (Royaume du) IRAN (République islamique d') COREE (République de)	MALAISIE PAKISTAN (République islamique du) SAMOA (Etat indépendant du)	VIET NAM (République socialiste du)

Annexe 2

Explication des réponses pour la Partie I

Le tableau ci-après a pour objet d'expliquer les tableaux d'attribution des bandes de fréquences fournis en réponse à la Partie I du Questionnaire.

La première colonne indique le nom officiel de l'Etat Membre, ainsi que la langue utilisée dans la réponse.

Pour autant que l'Etat Membre ait fourni ces informations, la deuxième colonne indique l'adresse du site web et le nom et l'adresse d'un coordonnateur désigné. Les personnes citées sont des coordonnateurs désignés pour les seules informations fournies au titre du Questionnaire aux termes de la Résolution 9 de la CMDT pour la phase 3 (Circulaire administrative CA/08 de l'UIT-D et Circulaire administrative CA/167 de l'UIT-R). Les demandes concernant d'autres informations doivent être adressées au point de contact officiel de l'UIT pour l'Etat Membre en question, comme indiqué dans le Répertoire général.

Dans la troisième colonne, il est indiqué si la réponse inclut des renseignements sur des attributions sous-régionales applicables à l'Etat Membre et, si tel est le cas, quelles sont ces attributions.

La plupart des Etats Membres ayant répondu ont établi des tableaux nationaux d'attribution des bandes de fréquences, comme indiqué dans la quatrième colonne, mais certains d'entre eux utilisent le tableau d'attribution des bandes de fréquences figurant dans le Règlement des radiocommunications, ou tiennent à jour sur le plan national des attributions pratiquement identiques à celles de l'UIT.

Comme on le voit dans la cinquième colonne, un grand nombre de réponses dépassent le cadre des attributions de bandes de fréquences pour inclure des applications spécifiques à un service de radiocommunication pour certaines bandes de fréquences.

Enfin, on trouvera dans la sixième colonne des remarques ou des informations complémentaires données en réponse, souvent sous forme de renvois au Tableau d'attribution des bandes de fréquences sur le plan national, ou d'indication relative à l'utilisation de telle ou telle bande de fréquences pour des applications civiles et/ou militaires.

Explication des réponses pour la Partie I

ÉTAT MEMBRE <i>Langue</i>	Site web/point de contact	Attributions sous régionales	Attributions nationales	Applications	Remarques
ALBANIE (République d') <i>Anglais et albanais</i>	Non indiqué	Attribution européenne commune	Oui	Oui, détaillées	Oui, détaillées
AUTRICHE <i>Allemand</i>	Non indiqué	Non	Oui	Oui	Conditions d'utilisation, remarques et interface radioélectrique
BAHREIN (Royaume du) <i>Anglais</i>	Non indiqué	Non	Notées comme suivant les attributions pour la Région 1	Certaines	Presque toutes les bandes sont indiquées comme étant en cours d'examen
BELIZE <i>Anglais</i>	Non indiqué	Non	Oui	Oui	Non
BHOUTAN (Royaume du) <i>Anglais</i>	Non indiqué	Non	Non	Quelques exemples	Non
BRÉSIL (République fédérative du) <i>Anglais</i>	Non indiqué	Non	Oui	Oui	Oui
BURKINA FASO <i>Français</i>	Non indiqué	Non	Oui	Oui; certaines références à des recommandations ou décisions européennes	Non

ÉTAT MEMBRE <i>Langue</i>	Site web/point de contact	Attributions sous régionales	Attributions nationales	Applications	Remarques
BURUNDI (République du) <i>Français</i>	M. Deogratias BIZINDAVYI Agence de régulation et de contrôle <u>des télécommunications</u> (ARCT) deobizi@yahoo.fr	Non	Oui	Non	Non
CANADA <i>Anglais</i>	Gestion du spectre et télécommunications: strategis.gc.ca/spectrum Tableau d'attribution des bandes de fréquences: www.ic.gc.ca/eic/site/smtgst.nsf/eng/sf08531.html Gazette du Canada: http://canadagazette.gc.ca/publication-e.html#i5	Non	Oui	Non	Renvois
CAP-VERT (République du) <i>Français</i>	Non indiqué	Non	Oui	Certaines bandes du service fixe	Non
RÉPUBLIQUE CENTRA- FRICAINE <i>Français</i>	M. Ferdinand BOALYO-FOUNGA Agence de régulation des télécommunications boalyof@yahoo.fr	Non	Oui	Détaillées	Quelques références à des recommandations européennes
CÔTE d'IVOIRE (République de) <i>Français</i>	Agence des télécommunications (ATCI): www.atci.ci	Non	Oui	Oui	Non
CHYPRE (République de) <i>Anglais</i>	Non indiqué	Attribution européenne commune	Oui	Détaillées	Détaillées
RÉPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO <i>Français</i>	Non indiqué	Non	Oui	Oui	Non

ÉTAT MEMBRE <i>Langue</i>	Site web/point de contact	Attributions sous régionales	Attributions nationales	Applications	Remarques
ÉGYPTE (République arabe d') <i>Anglais</i>	Non indiqué	Non	Oui	Oui	Non
ESTONIE (République d') <i>Anglais</i>	Estonian Technical Surveillance Authority: www.tja.ee Arvo RAMMUS, Conseiller Estonian National Communications Board Adala 210614, TALLINN, Estonia Tel.: +372 693 1153 Fax: +372 693 1155 arvo.rammus@sa.ee	Non	www.tja.ee	Non	Non
FINLANDE <i>Anglais</i>	Finnish Communications Regulatory Authority: www.ficora.fi	Non	.pdf file disponible sur www.ficora.fi en Annexe de la Règle 4	Oui, détaillées	Oui, détaillées
FRANCE <i>Français</i>	Agence nationale des fréquences: www.anfr.fr Informations sur le tableau national d'attribution des bandes de fréquences: tnrbf@anfr.fr Autres informations: info@anfr.fr	Attribution européenne commune www.efis.dk	Oui	Oui	Oui
GÉORGIE <i>Anglais</i>	Non indiqué	Non	Oui	Oui	Une distinction est faite entre l'utilisation actuelle et l'utilisation future des applications
HONGRIE (République de) <i>Anglais</i>	Non indiqué	Non	Oui	Non	Non

ÉTAT MEMBRE <i>Langue</i>	Site web/point de contact	Attributions sous régionales	Attributions nationales	Applications	Remarques
IRAN (République islamique d') <i>Anglais</i>	Non indiqué	Non	Oui	Oui	Oui
IRLANDE <i>Anglais</i>	Commission for Communications Regulation: www.comreg.ie Tableau d'attribution des bandes de fréquences: www.comreg.ie/fileupload/publications/ComReg0477R_39076827.pdf Stratégie en matière de spectre: www.comreg.ie/fileupload/publications/ComReg0572.pdf	Non	Oui	Oui	Notes et évolution de la situation
CORÉE (République de) <i>Anglais</i>	Non indiqué	Non	Oui	Oui	Oui
REPUBLIQUE KIRGHIZE <i>Anglais</i>	Non indiqué	Non	Oui	Non	Non
LIBAN <i>Anglais</i>	Mohamad AYOUB Expert principal en gestion du spectre République du Liban – Telecommunications Regulatory Authority Marfaa 200 Building – Beirut Central District BEIRUT, Lebanon +961 1 964300 +961 1 964341 (fax) mohamad.ayoub@tra.gov.lb	Non	Oui	Oui	Identifie les bandes devant être réaménagées
LESOTHO (Royaume du) <i>Anglais</i>	Non indiqué	Non	Oui	Oui	Non

ÉTAT MEMBRE <i>Langue</i>	Site web/point de contact	Attributions sous régionales	Attributions nationales	Applications	Remarques
LITUANIE (République de) <i>Anglais</i>	Non indiqué	Non	Oui	Oui	Stratégie applicable à certaines bandes
LUXEMBOURG <i>Français</i>	Institut luxembourgeois de régulation: www.ilr.public.lu/telecommunications/index.html M. Roland Thurmes roland.thurmes@ilr.lu	Attribution européenne commune	Oui	Oui	Distinction entre les applications civiles, militaires et en partage
MALAISIE <i>Anglais</i>	Malaysian Communications and Multimedia Commission 63000 Cyberjaya SELANGOR DARUL EHSAN +603 8688 8000 +603 8688 1000 (fax) www.mcmc.gov.my spectrumplan@cmc.gov.my	Non	Oui	Oui	Renvois relatifs à des pays
MALI (République du) <i>Français</i>	Société des télécommunications du Mali (SOTELMA): www.sotelma.ml M. Mamadou OUATTARA ouattm2001@yahoo.fr	Non	Oui	Non	Non
MALTE <i>Anglais</i>	Malta Communications Authority: www.mca.org.mt Adrian GALEA Directeur, gestion du spectre Malta Communications Authority Valletta Waterfront, Pinto Wharf VALLETTA, Malta +356 21336840 +356 21336846 (fax) agalea@mca.org.mt	Non	Non	Non	Non
MAURITANIE (République islamique de) <i>Français</i>	Non indiqué	Non	Oui	Oui, dont une colonne indiquant une forte utilisation en Europe	Distinction entre usage civil et usage militaire

ÉTAT MEMBRE <i>Langue</i>	Site web/point de contact	Attributions sous régionales	Attributions nationales	Applications	Remarques
MAURICE (République de) <i>Anglais</i>	Information and Communication Technologies Authority of Mauritius (ICT Authority): www.icta.mu Dr. Krishna OOLUN Directeur exécutif ICT Authority Level 12. The Celicourt Sir Celicourt Antelme Street PORT LOUIS, Mauritius +230 211 5333 +230 211 9444 (fax) oolun@icta.mu	Non	Oui	Oui	Non
MOLDOVA (République de) <i>Anglais</i>	State Commission on Radio Frequencies: www.mdi.gov.md	Non	Oui	Oui	Renvois relatifs à des pays; distinction entre utilisation gouvernementale, utilisation non gouvernementale et utilisation en partage
MONTÉNÉGRO <i>Anglais</i>	Non indiqué	Non	Oui	Oui	Renvois relatifs à des pays et à des pays européens
NICARAGUA <i>Espagnol</i>	Nicaraguan Institute of Telecommunications and Posts (TELCOR): www.telcor.gob.ni	Non	Oui	Oui, avec plans d'attribution des fréquences	Non
NIGER (République du) <i>Français</i>	Autorité de régulation multisectorielle: www.arm-niger.org	Non	Oui	Oui	Oui

ÉTAT MEMBRE <i>Langue</i>	Site web/point de contact	Attributions sous régionales	Attributions nationales	Applications	Remarques
OMAN (Sultanat d') <i>Anglais</i>	Non indiqué	Non	Oui	Non	Distinction entre utilisation civile, utilisation militaire et utilisation en partage
PAKISTAN (République islamique du) <i>Anglais</i>	Non indiqué	Non	Oui	Non	Non
PARAGUAY (République du) <i>Espagnol</i>	Comisión Nacional de Telecomunicaciones (CONATEL): www.conatel.gov.py	Non	Oui	Oui, avec plans d'attribution des fréquences	Non
PÉROU <i>Espagnol</i>	Ministerio de Transportes y Comunicaciones (MTC): www.mtc.gob.pe Organismo Supervisor de Inversión Privada (OSIPTEL): www.osiptel.gob.pe	Non	Oui	Certaines, dans des bandes du service fixe	Non
POLOGNE (République de) <i>Anglais</i>	Non indiqué	Non	Oui	Oui	Oui
PORTUGAL <i>Anglais</i>	Autoridade Nacional de Comunicações (ANACOM): www.anacom.pt info@anacom.pt Tableau national d'attributions: www.anacom.pt/template12.jsp?categoryId=189822	Non	Non	Oui	Oui, dont références à la réglementation européenne

ÉTAT MEMBRE <i>Langue</i>	Site web/point de contact	Attributions sous régionales	Attributions nationales	Applications	Remarques
SAMOA (Etat indépendant du) <i>Anglais</i>	John Morgan, Regulator Office of the Regulator Private Bag APIA, Samoa +685 30282 +685 30281 (fax) admin@regulator.gov.ws	Non	Oui	Oui	Non
SÉNÉGAL (République du) <i>Français</i>	Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP): www.artp-senegal.org	Non	Oui	Oui	Oui, y compris des plans d'attribution des fréquences
SEYCHELLES (République des) <i>Anglais</i>	Aucun	Non	Non	Oui	Oui
ESPAGNE <i>Espagnol</i>	Secrétaire d'Etat aux télécommunications et pour la société de l'information: www.mityc.es/telecomunicaciones Commission du marché des télécommunications (CMT): www.cmt.es	Attribution européenne commune	Oui	Oui	Oui
SUISSE (Confédération) <i>Anglais</i>	Non indiqué	Non	Oui	Oui	Plans pour certaines bandes
TANZANIE (République-Unie de) <i>Anglais</i>	Non indiqué	Non	Oui	Oui	Oui
RÉPUBLIQUE TOGOLAISE <i>Français</i>	Autorité de réglementation des secteurs des postes et des télécommunications (ART&P): www.artp.tg	Non	Oui	Oui	Non
TURQUIE <i>Anglais</i>	Non indiqué	Non	Oui	Oui	Non

ÉTAT MEMBRE <i>Langue</i>	Site web/point de contact	Attributions sous régionales	Attributions nationales	Applications	Remarques
ÉMIRATS ARABES UNIS <i>Anglais</i>	Telecommunications Regulatory Authority (ART&P): www.tra.ae info@tra.ae	Non	Oui	Oui	Renvois relatifs à des pays
OUZBÉKISTAN (République d') <i>Anglais</i>	Non indiqué	Non	Oui	Non	Non
VIET NAM (République socialiste du) <i>Anglais</i>	Non indiqué	Non	Oui	Non	Renvois relatifs à des pays

Annexe 3

Extrait de la réponse du Belize

BANDES DE FREQUENCES – MHz	SERVICE ET REMARQUES
4 200.000-4 400.000	Radionavigation aéronautique
4 400.000-4 500.000	Fixe et mobile
4 500.000-4 800.000	Fixe et mobile Fixe par satellite (espace vers Terre)
4 800.000-5 725.000	Reservé. Conformément au Règlement des radiocommunications de l'UIT/Plan régional de la CITEL pour les Amériques
5 725.000-5 850.000	Fixe et mobile – Réservé
5 850.000-5 925.000	Service fixe et mobile Service fixe par satellite (Terre vers espace)
5 925.000-6 300.000	Service fixe Service fixe par satellite (Terre vers espace)
6 300.000-7 100.000	Service fixe – Réservé Service fixe (Terre vers espace)
7 100.000-7 125.000	Service fixe et mobile
7 125.000-7 425.000	Service fixe – Réservé
7 425.000-7 725.000	Service fixe – Réservé

Annexe 4

Extrait de la réponse de la République des Seychelles

Attributions internationales aux services			2 900 MHz - 31 GHz		
Région 1	Région 2	Région 3	Nationales		
			Attributions nationales	Utilisations actuelles et remarques	Stratégie
2 900-3 100 RADIOLOCALISATION 5.424A RADIONAVIGATION 5.426 5.425 5.427	2 900-3 100 RADIOLOCALISATION 5.424A RADIONAVIGATION 5.426 5.425 5.427	2 900-3 100 RADIOLOCALISATION 5.424A RADIONAVIGATION 5.426 5.425 5.427	Conformément à l'Article 5 du RR Edition de 2004 pour la présente colonne (à savoir 2 900 MHz – 31 GHz)		
3 100-3 300 RADIOLOCALISATION Exploration de la Terre par satellite (active) Recherche spatiale (active) 5.149 5.428	3 100-3 300 RADIOLOCALISATION Exploration de la Terre par satellite (active) Recherche spatiale (active) 5.149 5.428	3 100-3 300 RADIOLOCALISATION Exploration de la Terre par satellite (active) Recherche spatiale (active) 5.149 5.428			
3 300-3 400 RADIOLOCALISATION 5.149 5.429 5.430	3 300-3 400 RADIOLOCALISATION Amateur Fixe Mobile 5.149 5.430	3 300-3 400 RADIOLOCALISATION Amateur 5.149 5.429			

Attributions internationales aux services			2 900 MHz - 31 GHz		
			Nationales		
Région 1	Région 2	Région 3	Attributions nationales	Utilisations actuelles et remarques	Stratégie
3 400-3 600 FIXE FIXE PAR SATELLITE (espace vers Terre) Mobile RADIOLOCALISATION 5.431	3 400-3 500 FIXE FIXE PAR SATELLITE (espace vers Terre) Amateur Mobile RADIOLOCALISATION 5.433 5.282 5.432	3 400-3 500 FIXE FIXE PAR SATELLITE (espace vers Terre) Amateur Mobile RADIOLOCALISATION 5.433 5.282 5.432			Accès hertzien large bande fixe, y compris accès hertzien large bande nomade (3 400-3 600 MHz)
	3 500-3 700 FIXE FIXE PAR SATELLITE (espace vers Terre) MOBILE, sauf mobile aéronautique RADIOLOCALISATION 5.433 5.435	3 500-3 700 FIXE FIXE PAR SATELLITE (espace vers Terre) MOBILE, sauf mobile aéronautique RADIOLOCALISATION 5.433 5.435			Accès hertzien large bande fixe, y compris accès hertzien large bande nomade (3 400-3 600 MHz)
3 600-4 200 FIXE FIXE PAR SATELLITE (espace vers Terre) Mobile	3 700-4 200 FIXE FIXE PAR SATELLITE (espace vers Terre) MOBILE, sauf mobile aéronautique	3 700-4 200 FIXE FIXE PAR SATELLITE (espace vers Terre) MOBILE, sauf mobile aéronautique		Microstations terriennes (Bande C)	
4 200-4 400 RADIONAVIGATION AERONAUTIQUE 5.438 5.439 5.440	4 200-4 400 RADIONAVIGATION AERONAUTIQUE 5.438 5.439 5.440	4 200-4 400 RADIONAVIGATION AERONAUTIQUE 5.438 5.439 5.440			
4 400-4 500 FIXE MOBILE	4 400-4 500 FIXE MOBILE	4 400-4 500 FIXE MOBILE		Assignations de fréquence pour les services fixes conformément à la Recommandation UIT-R F.1099-3	

Attributions internationales aux services			2 900 MHz - 31 GHz		
			Nationales		
Région 1	Région 2	Région 3	Attributions nationales	Utilisations actuelles et remarques	Stratégie
4 500-4 800 FIXE FIXE PAR SATELLITE (espace vers Terre) 5.441 MOBILE	4 500-4 800 FIXE FIXE PAR SATELLITE (espace vers Terre) 5.441 MOBILE	4 500-4 800 FIXE FIXE PAR SATELLITE (espace vers Terre) 5.441 MOBILE		Assignations de fréquence pour les services fixes conformément à la Recommandation UIT-R F.1099-3	
4 800-4 990 FIXE MOBILE 5.442 RADIOASTRONOMIE 5.149 5.339 5.443	4 800-4 990 FIXE MOBILE 5.442 RADIOASTRONOMIE 5.149 5.339 5.443	4 800-4 990 FIXE MOBILE 5.442 RADIOASTRONOMIE 5.149 5.339 5.443		Assignations de fréquence pour les services fixes conformément à la Recommandation UIT-R F.1099-3	Bande 4.9 GHz (4 940-4 990 MHz) pour les besoins de la sécurité publique, conformément à la Partie 90 FCC
4 990-5 000 FIXE MOBILE, sauf mobile aéronautique RADIOASTRONOMIE Recherche spatiale (passive) 5.149	4 990-5 000 FIXE MOBILE, sauf mobile aéronautique RADIOASTRONOMIE Recherche spatiale (passive) 5.149	4 990-5 000 FIXE MOBILE, sauf mobile aéronautique RADIOASTRONOMIE Recherche spatiale (passive) 5.149		Assignations de fréquence pour les services fixes conformément à la Recommandation UIT-R F.1099-3	
5 000-5 010 RADIONAVIGATION AERONAUTIQUE RADIONAVIGATION PAR SATELLITE (Terre vers espace) 5.367	5 000-5 010 RADIONAVIGATION AERONAUTIQUE RADIONAVIGATION PAR SATELLITE (Terre vers espace) 5.367	5 000-5 010 RADIONAVIGATION AERONAUTIQUE RADIONAVIGATION PAR SATELLITE (Terre vers espace) 5.367			

Annexe 5

Extrait de la réponse du Sultanat d'Oman

15.43 – 17.3 GHz

ATTRIBUTIONS AUX SERVICES			
RÉGION 1	RÉGION 2	RÉGION 3	SULTANAT D'OMAN
15.43-15.63	FIXE PAR SATELLITE (Terre vers espace) 5.511A RADIONAVIGATION AERONAUTIQUE 5.511C		15.43-15.63 (CIVIL) FIXE PAR SATELLITE (Terre vers espace) 5.511A RADIONAVIGATION AERONAUTIQUE 5.511C
15.63-15.7	RADIONAVIGATION AERONAUTIQUE 5.511D		15.63-15.7 (CIVIL) RADIONAVIGATION AERONAUTIQUE 5.511D
15.7-16.6	RADIOLOCALISATION 5.512 5.513		15.7-16.6 (MILITAIRE) FIXE MOBILE RADIOLOCALISATION
16.6-17.1	RADIOLOCALISATION Recherche spatiale (espace lointin) (Terre vers espace) 5.512 5.513		16.6-17.1 (MILITAIRE) FIXE MOBILE RADIOLOCALISATION Recherche spatiale (espace lointin) (Terre vers espace)
17.1-17.2	RADIOLOCALISATION 5.512 5.513		17.1-17.2 (EN PARTAGE) FIXE MOBILE RADIOLOCALISATION
17.2-17.3	EXPLORATION DE LA TERRE PAR SATELLITE (active) RADIOLOCALISATION RECHERCHE SPATIALE (active) 5.512 5.513 5.513A		17.2-17.3 (EN PARTAGE) EXPLORATION DE LA TERRE PAR SATELLITE (active) FIXE MOBILE RADIOLOCALISATION RECHERCHE SPATIALE (active) 5.513A

Annexe 6

Extrait de la réponse de la République de Moldova

Région 1	Attribution nationale		
Bande de fréquences – services – renvois	Bande de fréquences – services	Renvois	Utilisation
<p>5 570-5 650 MHz RADIONAVIGATION MARITIME MOBILE sauf mobile aéronautique 5.446A 5.450A RADIOLOCALISATION 5.450B</p> <p>5.450, 5.451, 5.452</p>	<p>5 570-5 650 MHz RADIONAVIGATION MARITIME MOBILE sauf mobile aéronautique RADIOLOCALISATION</p>	<p>5.446A, 5.450, 5.450A, 5.450B, 5.451, 5.452, RN035</p>	<p>NG</p>
<p>5 650-5 725 MHz RADIOLOCALISATION MOBILE sauf mobile aéronautique 5.446A 5.450A Amateur Recherche spatiale (espace lointain)</p> <p>5.282, 5.451, 5.453, 5.454, 5.455</p>	<p>5 650-5 670 MHz RADIOLOCALISATION MOBILE sauf mobile aéronautique Amateur Recherche spatiale (espace lointain)</p> <p>5 670-5 725 MHz FIXE RADIOLOCALISATION MOBILE sauf mobile aéronautique Amateur Recherche spatiale (espace lointain)</p>	<p>5.282, 5.455, 5.446A 5.450A RN035</p>	<p>P</p> <p>NG</p>
<p>5 725-5 830 MHz FIXE PAR SATELLITE (Terre vers espace) RADIOLOCALISATION Amateur</p> <p>5.150, 5.451, 5.453, 5.455, 5.456</p>	<p>5 725-5 830 MHz FIXE PAR SATELLITE (Terre vers espace) RADIOLOCALISATION FIXE Amateur</p>	<p>5.150, 5.455 RN035</p>	<p>NG</p>

Le Tableau national d'attribution des bandes de fréquences se compose de quatre colonnes:

Colonne 1 – Attributions internationales pour la Région 1. Bande de fréquences – services – renvois. Elle présente l'attribution des bandes de fréquences pour différents services de radiocommunication dans les pays de la Région 1. Le contenu de cette colonne est analogue à celui de la colonne 1 du Tableau d'attribution des bandes de fréquences de l'Article 5 du Règlement des radiocommunications.

Le contenu des colonnes qui correspondent à des attributions nationales est le suivant :

Colonne 2 – Bande de fréquences – services. Elle présente l'attribution des bandes de fréquences pour différents services de radiocommunication en Moldova. Cette attribution correspond aux dispositions de l'Article 5 du Règlement des radiocommunications.

Colonne 3 – Renvois. Cette colonne contient les numéros de référence des renvois au titre desquels l'utilisation du service correspondant est autorisée en Moldova. Les numéros de référence ont la signification suivante:

- Les numéros du type 5.317A correspondent à des numéros en vertu desquels on peut trouver les renvois correspondants dans l'Article 5 du Règlement des radiocommunications. Le texte de ces renvois figure dans l'Annexe 1 du Tableau national d'attribution des bandes de fréquences.
- Les numéros à trois chiffres suivis des lettres RN correspondent à des renvois relatifs à des pays qui décrivent une utilisation nationale d'une bande de fréquence précise. Le texte de ces renvois figure dans l'Annexe 2 du Tableau national d'attribution des bandes de fréquences.

Les renvois font partie intégrante du Tableau national d'attribution des bandes de fréquences.

Colonne 4 – Utilisation. Elle décrit le mode d'utilisation des bandes de fréquences en Moldova. La signification des remarques dans cette colonne est la suivante:

- **G** – la bande de fréquences correspondante est attribuée à titre exclusif aux fins de l'utilisation par des services publics (défense, sécurité nationale, communications gouvernementales, protection civile, police). Les fréquences dans cette bande sont assignées par les entités concernées.
- **NG** – la bande de fréquences correspondante est attribuée à titre exclusif aux fins de l'utilisation par des services non gouvernementaux. Les fréquences dans cette bande sont assignées par l'Inspection d'Etat des communications.
- **P** – la bande de fréquences correspondante est utilisée en partage par des services gouvernementaux et par d'autres services. Les fréquences dans cette bande sont assignées par les parties concernées et par l'Inspection d'Etat des communications, conformément à la procédure d'attribution des bandes de fréquences et des assignations de fréquence.

Renvois relatifs à des pays

RN035	L'utilisation de dispositifs à courte portée est autorisée à titre secondaire dans les bandes et avec les paramètres techniques indiqués dans les annexes correspondantes de la Recommandation T/R 70-03 de la CEPT.
-------	--

Annexe 7

Extrait de la réponse de la République de Chypre

Bande de fréquence	Attribution dans la Région 1 du RR	Attribution européenne commune (Rapport 25 de l'ERC)	Attribution nationale	Utilisation nationale	Remarques
9 500-9 800 MHz	EXPLORATION DE LA TERRE PAR SATELLITE (active) RADIOLOCALISATION RADIONAVIGATION RECHERCHE SPATIALE (active) 5.476A	EXPLORATION DE LA TERRE PAR SATELLITE (active) RADIOLOCALISATION RECHERCHE SPATIALE (active) 5.476A EU2 EU24	EXPLORATION DE LA TERRE PAR SATELLITE (active) RADIOLOCALISATION RECHERCHE SPATIALE (active) 5.476A EU2 EU24	1. Systèmes de radionavigation aéronautique civils et non civils, par exemple pour l'approche d'un aéroport. 2. Détecteurs de mouvement. 3. Radars de surveillance et radars militaires embarqués à bord de navires ou d'aéronefs ou au sol. 4. Capteurs actifs à bord de satellites.	2. Détecteurs de mouvement: EN 300 440, ERC REC 70-03.

Bande de fréquence	Attribution dans la Région 1 du RR	Attribution européenne commune (Rapport 25 de l'ERC)	Attribution nationale	Utilisation nationale	Remarques
9 800-10 000 MHz	RADIOLOCALISATION FIXE 5.477 5.478 5.479	RADIOLOCALISATION RECHERCHE SPATIALE 5.479 EU2 EU24	RADIOLOCALISATION RECHERCHE SPATIALE 5.479 EU2 EU24	1. Systèmes de radionavigation aéronautique civils et non civils, par exemple pour l'approche d'un aéroport. 2. Détecteurs de mouvement. 3. Radars de surveillance et radars militaires embarqués à bord de navires ou d'aéronefs ou au sol.	2. Détecteurs de mouvement: EN 300 440, ERC REC 70-03 dans la bande 9 500-9 975 MHz.
10-10.15 GHz	FIXE MOBILE RADIOLOCALISATION Amateur 5.479	FIXE MOBILE RADIOLOCALISATION Amateur 5.479 EU2	FIXE MOBILE RADIOLOCALISATION Amateur 5.479 EU2	1. Applications du service d'amateur. 2. Radars utilisés à des fins autres que civiles. 3. Applications SAP/SAB EU17A	1. Applications du service d'amateur: EN 301 783. 2. Radars utilisés à des fins autres que civiles. 3. Applications SAP/SAB: ERC REC 25-10.
10.15-10.30 GHz	FIXE MOBILE RADIOLOCALISATION Amateur	FIXE MOBILE RADIOLOCALISATION Amateur EU2	FIXE MOBILE RADIOLOCALISATION Amateur EU2	1. Applications du service d'amateur. 2. Radars utilisés à des fins civiles et gouvernementales. 3. Liaisons fixes. 4. Applications SAP/SAB EU17A	1. Applications du service d'amateur: EN 301 783. 2. Radars utilisés à des fins civiles et publiques: radars à faible puissance dans certaines sous-bandes. 3. Liaisons fixes: EN 301 751, ERC REC 12-05. 4. Applications SAP/SAB: ERC REC 25-10.

Bande de fréquence	Attribution dans la Région 1 du RR	Attribution européenne commune (Rapport 25 de l'ERC)	Attribution nationale	Utilisation nationale	Remarques
10.30-10.45 GHz	FIXE MOBILE RADIOLOCALISATION Amateur	FIXE RADIOLOCALISATION Amateur Mobile EU2 EU17	FIXE RADIOLOCALISATION Amateur Mobile EU2 EU17	1. Applications du service d'amateur. 2. Radars utilisés à des fins civiles et gouvernementales. 3. Applications SAP/SAB EU17A	1. Applications du service d'amateur: EN 301 783. 2. Radars utilisés à des fins civiles et gouvernementales: radars à faible puissance dans certaines sous-bandes. 3. Applications SAP/SAB: ERC REC 25-10.

Annexe 8

Partie II : Gestion nationale du spectre hertzien

TABLEAU DES STATISTIQUES DES RÉPONSES

TABLEAU DES STATISTIQUES DE L'ENSEMBLE DES RÉPONSES PAR PARTIE ET PAR RÉGION

Région	Partie A	Partie B	Partie C	Partie D
	Nombre de réponses reçues			
Afrique	16	14	11	12
Amériques	11	10	9	7
Asie-Pacifique	11	3	3	2
Etats arabes	9	6	6	6
Europe et CEI	27	22	19	11
TOTAL	74	70	58	44

Question 1 – A qui appartient le spectre hertzien?

TABLEAU 1

Région	Nombre de réponses reçues	Propriété du spectre	Propriété du spectre
		Etat ou gouvernement	Aucun entité que l'Etat
Afrique	16	16	0
Amériques	11	11	0
Asie-Pacifique	11	10	1
Etats arabes	9	9	0
Europe et CEI	27	27	0
TOTAL	74	73	1

Question 2 – Quelles sont les dispositions légales ou réglementaires qui régissent la gestion du spectre dans votre pays? Préciser les dates de publication des textes et la date de leur dernière mise à jour.

TABLEAU 2

Région	Nombre de réponses reçues	Pourcentage des réponses
Afrique	16	22.53%
Amériques	11	15.50%
Asie-Pacifique	9	12.67%
Etats arabes	9	12.67%
Europe et CEI	26	55.33%
TOTAL	71	100%

Question 3 – Est-il envisagé de modifier ces dispositions? oui __ non __
Si oui, à quelle date? _____

TABLEAU 3

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Nombre de réponses «non»	Réponses par niveau de développement					
				Développés		En développement		Les moins avancés	
				Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Afrique	16	14	2	0	0	3	1	11	1
Amériques	10	10	0	0	0	10	0	0	0
Asie-Pacifique	9	1	8	0	0	1	6	0	2
Etats arabes	8	5	3	0	0	4	3	1	0
Europe et CEI	27	20	7	7	5	13	2	0	0
TOTAL	70	50	20	7	5	31	12	12	3

Question 4 – Votre pays dispose-t-il d'un règlement et de procédures de gestion du spectre (services de radiocommunication, nécessité d'une licence pour utiliser des fréquences, etc.) qui soient publiquement accessibles? oui __ non __

TABLEAU 4

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Nombre de réponses «non»	Réponses par niveau de développement					
				Développés		En développement		Les moins avancés	
				Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Afrique	15	14	1	0	0	4	0	10	1
Amériques	11	11	0	0	0	11	0	0	0
Asie-Pacifique	10	9	1	0	0	7	1	2	0
Etats arabes	9	8	1	0	0	7	0	1	1
Europe et CEI	24	24	0	12	0	12	0	0	0
TOTAL	69	66	3	12	0	41	1	13	2

Question 5 – Votre pays dispose-t-il d'un tableau national d'attribution des bandes de fréquences? oui __ non __

TABLEAU 5

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Pourcentage de réponses «oui»	Nombre de réponses «non»	Réponses par niveau de développement					
					Développés		En développement		Les moins avancés	
					Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Afrique	16	14	87.5%	2	0	0	4	0	10	2
Amériques	11	10	91%	1	0	0	10	1	0	0
Asie-Pacifique	10	9	90%	1	0	0	7	1	2	0
Etats arabes	9	8	89%	1	0	0	6	1	2	0
Europe et CEI	27	27	100%	0	12	0	15	0	0	0
TOTAL	73	68	93%	5	12	0	42	3	14	2

Est-il publié? oui __ non __

TABLEAU 6

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Pourcentage de réponses «oui»	Nombre de réponses «non»	Réponses par niveau de développement					
					Développés		En développement		Les moins avancés	
					Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Afrique	14	9	64%	5	0	0	4	0	5	5
Amériques	11	9	82%	2	0	0	9	2	0	0
Asie-Pacifique	10	7	70%	3	0	0	5	3	2	0
Etats arabes	8	7	87.5%	1	0	0	7	0	0	1
Europe et CEI	27	26	96%	1	11	1	15	0	0	0
TOTAL	70	58	83%	12	11	1	40	5	7	6

Question 6.1 – Votre pays a-t-il déjà procédé à des redéploiements du spectre? oui__ non__

TABLEAU 7

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Pourcentage de réponses «oui»	Nombre de réponses «non»	Pourcentage de réponses «non»	Réponses par niveau de développement		
						Développés	En développement	Les moins avancés
Afrique					69%	Oui=0 Non=0	Oui=2 Non=2	Oui=3 Non=9
Amériques	11	4	36%	7	64%	Oui=0 Non=0	Oui=4 Non=7	Oui=0 Non=0
Asie-Pacifique	9	6	67%	3	33%	Oui=0 Non=0	Oui=5 Non=2	Oui=1 Non=1
Etats arabes	9	6	67%	3	33%	Oui=0 Non=0	Oui=6 Non=1	Oui=0 Non=2
Europe et CEI	25	18	72%	7	28%	Oui=7 Non=4	Oui=11 Non=3	Oui=0 Non=0
TOTAL	70	39	56%	31	44%	Oui=7 Non=4	Oui=28 Non=15	Oui=4 Non=12

Question 6.2 – Dans la négative, votre pays a-t-il décidé d'en faire? oui __ non__

TABLEAU 8

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Pourcentage «oui»	Nombre de réponses «non»	Pourcentage «non»	Réponses par niveau de développement		
						Développés	En développement	Les moins avancés
Afrique	11	4	36%	7	64%	Oui=0 Non=0	Oui=1 Non=1	Oui=3 Non=6
Amériques	7	2	29%	5	71%	Oui=0 Non=0	Oui=2 Non=5	Oui=0 Non=0
Asie-Pacifique	5	3	60%	2	40%	Oui=0 Non=0	Oui=1 Non=2	Oui=2 Non=0
Etats arabes	5	3	60%	2	40%	Oui=0 Non=0	Oui=3 Non=0	Oui=0 Non=2
Europe et CEI	8	2	25%	6	75%	Oui=1 Non=3	Oui=1 Non=3	Oui=0 Non=0
TOTAL	36	14	39%	22	61%	Oui=1 Non=3	Oui=8 Non=11	Oui=5 Non=8

Question 6.3 – Dans l'affirmative, avez-vous défini une méthode pour réaliser ces redéploiements? oui __ non__

TABLEAU 9

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Pourcentage «oui»	Nombre de réponses «non»	Pourcentage «non»	Réponses par niveau de développement		
						Développés	En développement	Les moins avancés
Afrique	11	6	55%	5	45%	Oui=0 Non=0	Oui=2 Non=1	Oui=4 Non=4
Amériques	5	3	60%	2	40%	Oui=1 Non=0	Oui=3 Non=2	Oui=0 Non=0
Asie-Pacifique	6	4	67%	2	33%	Oui=0 Non=0	Oui=4 Non=0	Oui=0 Non=2
Etats arabes	7	4	57%	3	43%	Oui=0 Non=0	Oui=4 Non=3	Oui=0 Non=0
Europe et CEI	17	7	41%	10	59%	Oui=3 Non=6	Oui=4 Non=4	Oui=0 Non=0
TOTAL	46	24	52%	22	48%	Oui=4 Non=6	Oui=17 Non=10	Oui=4 Non=6

Question 6.4 – Veuillez décrire la méthode mise en place.

Question 6.5 – Veuillez décrire les opérations de redéploiement que vous avez déjà réalisées (bandes de fréquences concernées, l'ancienne et la nouvelle utilisation ...).

Question 7 – Marché secondaire des fréquences.

Question 7.1 – Votre pays a-t-il déjà mis en place un MS? oui ___ non ___

TABLEAU 10

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Pourcentage «oui»	Nombre de réponses «non»	Pourcentage «non»	Réponses par niveau de développement		
						Développés	En développement	Les moins avancés
Afrique	16	1	7%	15	93%	Oui=0 Non=0	Oui=0 Non=4	Oui=1 Non=11
Amériques	11	2	18%	9	82%	Oui=0 Non=0	Oui=2 Non=9	Oui=0 Non=0
Asie-Pacifique	8	0	0%	8	100%	Oui=0 Non=0	Oui=0 Non=6	Oui=0 Non=2
Etats arabes	8	0	0%	8	100%	Oui=0 Non=0	Oui=0 Non=6	Oui=0 Non=2
Europe et CEI	26	8	31%	18	69%	Oui=5 Non=6	Oui=3 Non=12	Oui=0 Non=0
TOTAL	69	11	16%	58	84%	Oui=5 Non=6	Oui=5 Non=37	Oui=1 Non=15

Dans la négative, prévoyez-vous de le faire? oui ___ non ___ A quelle date? _____

TABLEAU 11

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Pourcentage «oui»	Nombre de réponses «non»	Pourcentage «non»	Réponses par niveau de développement		
						Développés	En développement	Les moins avancés
Afrique	14	2	15%	12	85%	Oui=0 Non=0	Oui=0 Non=4	Oui=2 Non=8
Amériques	8	0	0%	8	100%	Oui=0 Non=0	Oui=0 Non=8	Oui=0 Non=0
Asie-Pacifique	8	0	0%	8	100%	Oui=0 Non=0	Oui=0 Non=6	Oui=0 Non=2
Etats arabes	9	1	11%	8	89%	Oui=0 Non=0	Oui=1 Non=6	Oui=0 Non=2
Europe et CEI	19	9	47%	10	53%	Oui=5 Non=2	Oui=4 Non=8	Oui=0 Non=0
TOTAL	58	12	20%	46	80%	Oui=5 Non=2	Oui=5 Non=32	Oui=2 Non=12

Question 8 – Organisation de la gestion du spectre

Question 8.2 – La gestion du spectre telle que définie dans le Règlement des radiocommunications relève-t-elle d'un organisme unique ou de plusieurs organismes différents (par exemple, certaines administrations disposent d'organismes différents pour les questions réglementaires et pour les questions de politique générale; d'autres ont deux organismes de gestion distincts, un pour les utilisations gouvernementales, et un autre pour les utilisations non gouvernementales)?

TABLEAU 12

Région	Nombre de réponses reçues	Organisme unique		Plusieurs organismes		Réponses par niveau de développement		
		Nombre de réponses «oui»	Pourcentage «oui»	Nombre de réponses «non»	Pourcentage «non»	Développés	En développement	Les moins avancés
Afrique	12	6	50%	6	50%	Oui=0 Non=0	Oui=1 Non=1	Oui=5 Non=5
Amériques	11	8	73%	3	27%	Oui=0 Non=0	Oui=8 Non=3	Oui=0 Non=0
Asie-Pacifique	9	7	78%	2	22%	Oui=0 Non=0	Oui=5 Non=2	Oui=2 Non=0
Etats arabes	9	7	78%	2	22%	Oui=0 Non=0	Oui=5 Non=2	Oui=2 Non=0
Europe et CEI	22	19	86%	3	14%	Oui=7 Non=1	Oui=12 Non=2	Oui=0 Non=0
TOTAL	63	47	75%	16	25%	Oui=7 Non=1	Oui=31 Non=10	Oui=9 Non=5

Le Tableau ci-dessous indique le nombre des différents organismes chargés de la gestion du spectre par région.

TABLEAU 13

Région	Total réponses	Ministère	Organisme	Opérateur
		Nombre de réponses	Nombre de réponses	Nombre de réponses reçues
Afrique	15	2	13	0
Amériques	11	2	9	0
Asie-Pacifique	10	4	6	0
Etats arabes	9	0	8	1
Europe et CEI	25	9	16	0
TOTAL	70	17	52	1

Question 8.4 – Dans le cas où il y a plusieurs organismes gestionnaires du spectre, préciser:

a) **Le domaine respectif de compétence de chacun:**

TABLEAU 14

Région	Total réponses	Nombre de réponses décrivant le domaine de compétence	Nombre de réponses ayant indiqué néant
Afrique	2	1	1
Amériques	7	4	3
Asie-Pacifique	1	1	0
Etats arabes	2	1	1
Europe et CEI	12	9	3
TOTAL	24	16	8

b) La procédure d'arbitrage entre ces organismes: _____

TABLEAU 15

Région	Total réponses	Nombre de réponses décrivant la procédure d'arbitrage entre les organismes de gestion du spectre	Nombre de réponses ayant indiqué néant
Afrique	2	1	1
Amériques	6	3	3
Asie-Pacifique	0	0	0
Etats arabes	1	0	1
Europe et CEI	7	3	4
TOTAL	16	7	9

Question 8.5 – Des changements ont-ils été apportés récemment à cette organisation ou des changements sont ils prévus (par exemple, pour tenir compte d'éventuels changements dans la politique de votre pays en matière de télécommunications)? _____

TABLEAU 16

Région	Total réponses	Nombre de réponses «pas de changement»	Nombre de réponses ayant indiqué OUI
Afrique	12	8	4
Amériques	10	8	2
Asie-Pacifique	5	4	1
Etats arabes	7	5	2
Europe et CEI	20	18	2
TOTAL	54	43	11

Question 9 – Personnel affecté à la gestion nationale du spectre

TABLEAU 17 – Nombre de réponses

Région	Pays développés			Pays en développement			Pays les moins avancés			Total		
	>100	99-10	<10	>100	99-10	<10	>100	99-10	<10	>100	99-10	<10
Personnel (nombre de réponses)	>100	99-10	<10	>100	99-10	<10	>100	99-10	<10	>100	99-10	<10
Afrique					2	2		3	8	0	5	10
Amériques				1	4	4				1	4	4
Asie-Pacifique					6	1		1	1		7	2
Etats arabes				4	1			1	1	4	2	1
Europe et CEI	2	6	2	2	9	2				4	15	4
TOTAL	2	6	2	7	22	9		5	10	9	33	21
	10			38			15			63		
En %	16%			60%			24%			14,3%	52,4%	33,3%

TABLEAU 18 – Nombre de personnes

Région	Pays développés			Pays en développement			Pays les moins avancés			Total		
	>100	99-10	<10	>100	99-10	<10	>100	99-10	<10	>100	99-10	<10
Personnel	>100	99-10	<10	>100	99-10	<10	>100	99-10	<10	>100	99-10	<10
Afrique	–	–	–	–	45	–	125	–	–	125	45	–
Amériques	–	–	–	213	–	–	–	–	–	213	–	–
Asie-Pacifique	–	–	–	233	–	–	–	18	–	233	18	–
Etats arabes	–	–	–	6 305	–	–	–	14	–	6 305	14	–
Europe et CEI	614	–	–	730	–	–	–	–	–	1 344	–	–
TOTAL	614	–	–	7 481	45		125	32	–	8 220	77	–
	614			7 526			157			8 297		
En %										99,07%	0,93%	0%

TABLEAU 19 – Nombre de réponses

Région	Pays développés			Pays en développement			Pays les moins avancés			Total		
	>100	99-10	<10	>100	99-10	<10	>100	99-10	<10	>100	99-10	<10
Personnel (nombre de réponses)	>100	99-10	<10	>100	99-10	<10	>100	99-10	<10	>100	99-10	<10
Afrique					2	1		2	10		4	11
Amériques				1	1	6				1	1	6
Asie-Pacifique					6	1			2		6	3
Etats arabes				3	1	1			1	3	1	2
Europe et CEI		8	1	2	10	1				2	18	2
TOTAL		8	1	6	20	10		2	13	6	30	24
		9			36			15			60	
En %	15%			60%			25%			10%	50%	40%

TABLEAU 20 – Nombre de personnes

Région	Pays développés			Pays en développement			Pays les moins avancés			Total		
	>100	99-10	<10	>100	99-10	<10	>100	99-10	<10	>100	99-10	<10
Personnel	>100	99-10	<10	>100	99-10	<10	>100	99-10	<10	>100	99-10	<10
Afrique	–	–	–	–	37	–	–	72	–	–	109	–
Amériques	–	–	–	152	–	–	–	–	–	152	–	–
Asie-Pacifique	–	–	–	151	–	–	–	10	–	151	10	–
Etats arabes	–	–	–	2 874	–	–	–	–	7	2 874	–	7
Europe et CEI	354	–	–	538	–	–	–	–	–	892	–	–
TOTAL	354	–	0	3 715	37	–	–	82	7	4 069	119	–
		354			3 752			89			4 195	
En %				97%			2,8%			0,2%		

3.2 Questions relatives aux aspects techniques de la gestion nationale du spectre

Question 10 – Réglementation des caractéristiques techniques des équipements de radio-communication

Question 10.1 – Exigez-vous que les caractéristiques techniques des équipements de radio-communication soient conformes à certaines prescriptions (souvent dénommées «normes»), par exemple pour éviter de causer des brouillages à d'autres services et utilisateurs? oui ___ non

TABLEAU 21

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Réponses «oui» par niveau de développement			Nombre de réponses «non»	Pourcentage de réponses «oui»	Pourcentage de réponses «non»
			Pays développés	Pays en développement	Pays les moins avancés			
Afrique	15	14	O=0 N=0	O=4 N=0	O=10 N=1	1	93%	7%
Amériques	11	11	O=0 N=0	O=11 N=0	O=0 N=0	0	100%	0%
Asie-Pacifique	7	7	O=0 N=0	O=5 N=0	O=2 N=0	0	100%	0%
Etats arabes	8	8	O=0 N=0	O=7 N=0	O=1 N=0	0	100%	0%
Europe et CEI	28	28	O=12 N=0	O=16 N=0	O=0 N=0	0	100%	0%
TOTAL	69	68	O=12 N=0	O=43 N=0	O=13 N=1	1	98,5%	1,5%

Question 10.2 – Elaborez-vous ces prescriptions techniques ou ces normes d'équipement au plan national ou utilisez-vous celles élaborées par d'autres administrations ou organisations de normalisation internationales/régionales? Normes nationales ____ Autres normes ____

TABLEAU 22

Région	Elaboration des prescriptions techniques et des normes relatives aux équipements				
	Réponse	Par niveau de développement			Total au niveau régional
Pays développés		Pays en développement	Pays les moins avancés		
Afrique	Niveau national:	0	0	1	1
	Autres:	0	3	10	13
	Niveau national et autres:	0	0	0	0
Amériques	Niveau national:	0	3	0	3
	Autres:	0	11	0	11
	Niveau national et autres:	0	0	0	0
Asie-Pacifique	Niveau national:	0	1	0	1
	Autres:	0	2	1	3
	Niveau national et autres:	0	0	0	0
Etats arabes	Niveau national:	0	4	0	4
	Autres:	0	5	1	6
	Niveau national et autres:	0	0	0	0
Europe et CEI	Niveau national:	2	5	0	7
	Autres:	9	11	0	20
	Niveau national et autres:	0	0	0	0
TOTAL		11	44	13	69

Question 10.3 – Utilisez-vous une procédure pour vérifier que les équipements de radio-communications sont bien conformes aux prescriptions techniques, par exemple:

Homologation: ____; Déclaration de conformité du fabricant: ____; Autre (veuillez préciser): ____

TABLEAU 23

Région	Nombre de réponses reçues	Procédure 1: Homologation			
		Par niveau de développement			Total «oui»
		Pays développés	Pays en développement	Pays les moins avancés	
Afrique	6	0	3	3	6
Amériques	9	0	8	0	8
Asie-Pacifique	6	0	5	1	5
Etats arabes	6	0	4	2	6
Europe et CEI	9	4	1	0	5
TOTAL	36	4	21	6	30
% des réponses totales	100	11%	58%	17%	83%

TABLEAU 24

Région	Nombre de réponses reçues	Procédure 2: Déclaration de conformité du fabricant			
Afrique	7	0	3	4	7
Amériques	5	0	5	0	5
Asie-Pacifique	3	0	2	1	3
Etats arabes	6	0	4	2	6
Europe et CEI	14	7	7	0	14
TOTAL	35	7	21	7	35
% des réponses totales	100%	20%	60%	20%	100%

TABLEAU 25

Région	Nombre de réponses reçues	Procédure 3: Autres			
Afrique	4	0	3	1	4
Amériques	4	0	2	0	2
Asie-Pacifique	2	0	1	1	2
Etats arabes	6	0	1	0	1
Europe et CEI	9	2	7	0	9
TOTAL	25	2	14	2	18
% de réponses totales	100%	8%	56%	8%	72%

Question 11 – Gestion des registres d'assignation des fréquences

a) Votre administration dispose-t-elle d'un système (manuel ou informatique) pour l'enregistrement et la gestion des assignations nationales des fréquences et l'utilisation du spectre (habituellement dénommé Système de gestion de base de données (SGBD))? oui ___ non ___

TABLEAU 26

Région	Nombre de réponses reçues	Réponses par niveau de développement			Nombre de réponses «oui»	Nombre de réponses «non»	Pourcentage de réponses «oui»	Pourcentage de réponses «non»
		Développés	En développement	Les moins avancés				
Afrique	15	Oui=0 Non=0	Oui=3 Non=1	Oui=9 Non=2	12	3	80%	20%
Amériques	12	Oui=0 Non=0	Oui=12 Non=0	Oui=0 Non=0	12	0	100%	0%
Asie-Pacifique	7	Oui=0 Non=0	Oui=4 Non=0	Oui=2 Non=0	5	2	71,5%	28,5%
Etats arabes	8	Oui=0 Non=0	Oui=6 Non=1	Oui=1 Non=0	7	1	87,5%	12,5%
Europe et CEI	27	Oui=11 Non=0	Oui=16 Non=0	Oui=0 Non=0	27	0	100%	0%
TOTAL	69				63	6	91%	9%

b) Dispose-t-elle d'un seul SGBD au plan national ou de plusieurs SGBD pour différents utilisateurs (par exemple un SGBD pour les assignations faites aux utilisateurs non gouvernementaux et différents SGBD pour les assignations faites aux utilisateurs gouvernementaux)?

un ____ plusieurs (veuillez préciser) ____

TABLEAU 27

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses pour un seul SGBD	Nombre de réponses pour plusieurs SGBD	Réponses par niveau de développement		
				Développés	En développement	Les moins avancés
Afrique	13	12	1	UN=0 P=0	UN=3 P=1	UN=9 P=0
Amériques	12	10	2	UN=0 P=0	UN=10 P=2	UN=0 P=0
Asie-Pacifique	7	7	0	UN=0 P=0	UN=5 P=0	UN=2 P=0
Etats arabes	8	7	1	UN=0 P=0	UN=6 P=1	UN=1 P=0
Europe et CEI	26	22	4	UN=10 P=1	UN=12 P=3	Oui=0 Non=0
TOTAL	66	58	8	UN=10 P=1	UN=36 P=7	UN=12 P=0

*Un seul SGBD: UN

* Plusieurs: P

c) Taille approximative (en 2007) de votre SGBD

Nombre d'assignations de fréquence: _____

TABLEAU 28

Région	Taux d'abstention	<1 000	1 000<X<10 000	>10 000	Total
Afrique	53%	2	5	0	7
Amériques	33%	1	5	2	8
Asie-Pacifique	38%	1	3	1	5
Etats arabes	57%	0	1	2	3
Europe et CEI	46%	5	5	5	15
TOTAL	45.4%	9	19	10	38
% de réponses		23%	50%	27%	100%

Nombre de licences:

TABLEAU 29

Région	Taux d'abstention	< 1 000	1 000 < X < 10 000	> 10 000	Total
Afrique	53%	4	3	0	7
Amériques	33%	3	4	1	8
Asie-Pacifique	25%	2	3	1	6
Etats arabes	38%	0	2	3	5
Europe et CEI	29%	7	5	8	10
TOTAL	36%	16	17	13	46
% de réponses		35%	37%	28%	100%

d) Ces registres d'assignments de fréquence sont-ils à la disposition du public? oui___ non___

TABLEAU 30

Region	Nombre de réponses reçues	SGBD public Nombre de réponses «oui»	SGBD non publié Nombre de réponses «non»	Pourcentage de réponses «oui»	Pourcentage de réponses «non»	Réponses par niveau de développement		
						Développés	En développement	Les moins avancés
Afrique	15	2	13	13%	87%	Oui=0 Non=0	Oui=0 Non=4	Oui=2 Non=9
Amériques	12	6	6	50%	50%	Oui=0 Non=0	Oui=6 Non=6	Oui=0 Non=0
Asie-Pacifique	7	2	5	29%	71%	Oui=0 Non=0	Oui=2 Non=3	Oui=0 Non=2
Etats arabes	8	4	4	50%	50%	Oui=0 Non=0	Oui=3 Non=4	Oui=1 Non=0
Europe et CEI	26	12	14	46%	54%	Oui=2 Non=9	Oui=10 Non=5	Oui=0 Non=0
TOTAL	68	26	42	38%	62%	Oui=2 Non=9	Oui=21 Non=22	Oui=3 Non=11

e) Votre SGBD est-il informatisé? oui ___ non ___

TABLEAU 31

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Nombre de réponses «non»	Pourcentage de réponses «oui»	Pourcentage de réponses «non»	Réponses par niveau de développement		
						Développés	En développement	Les moins avancés
Afrique	15	10	5	67%	33%	Oui=0 Non=0	Oui=2 Non=2	Oui=8 Non=3
Amériques	12	8	4	67%	33%	Oui=0 Non=0	Oui=8 Non=4	Oui=0 Non=0
Asie-Pacifique	7	7	0	100%	0%	Oui=0 Non=0	Oui=5 Non=0	Oui=2 Non=0
Etats arabes	8	8	0	100%	0%	Oui=0 Non=0	Oui=7 Non=0	Oui=1 Non=0
Europe et CEI	26	26	0	100%	0%	Oui=11 Non=0	Oui=15 Non=0	Oui=0 Non=0
TOTAL	68	59	9	87%	13%	Oui=11 Non=0	Oui=37 Non=6	Oui=11 Non=3

Question 12 – Coordination des assignations de fréquence avec d'autres pays

Coordonnez-vous les assignations faites à des stations de Terre? oui ___ non ___

TABLEAU 32

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Nombre de réponses «non»	Pourcentage de réponses «oui»	Pourcentage de réponses «non»	Réponses par niveau de développement		
						Développés	En développement	Les moins avancés
Afrique	15	14	1	93%	7%	Oui=0 Non=0	Oui=3 Non=1	Oui=11 Non=0
Amériques	12	7	5	58%	42%	Oui=0 Non=0	Oui=7 Non=5	Oui=0 Non=0
Asie-Pacifique	7	5	2	71%	29%	Oui=0 Non=0	Oui=4 Non=1	Oui=1 Non=1
Etats arabes	8	8	0	100%	0%	Oui=0 Non=0	Oui=7 Non=0	Oui=1 Non=0
Europe et CEI	27	27	0	100%	0%	Oui=12 Non=0	Oui=15 Non=0	Oui=0 Non=0
TOTAL	69	61	8	88%	12%	Oui=12 Non=0	Oui=36 Non=7	Oui=13 Non=1

Coordonnez-vous les assignations faites à des stations spatiales? oui ___ non ___

TABLEAU 33

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Nombre de réponses «non»	Pourcentage de réponses «oui»	Pourcentage de réponses «non»	Réponses par niveau de développement		
						Développés	En développement	Les moins avancés
Afrique	15	6	9	40%	60%	Oui=0 Non=0	Oui=4 Non=0	Oui=2 Non=9
Amériques	12	5	7	42%	58%	Oui=0 Non=1	Oui=5 Non=7	Oui=0 Non=0
Asie-Pacifique	7	4	3	57%	43%	Oui=0 Non=0	Oui=4 Non=1	Oui=0 Non=2
Etats arabes	7	5	2	71%	29%	Oui=0 Non=0	Oui=5 Non=1	Oui=0 Non=1
Europe et CEI	26	25	1	96%	4%	Oui=11 Non=0	Oui=14 Non=1	Oui=0 Non=0
TOTAL	67	45	22	67%	33%	Oui=11 Non=1	Oui=32 Non=10	Oui=2 Non=11

Question 13 – Notification des assignations de fréquence

Notifiez-vous à l'UIT les assignations de fréquence qui doivent être notifiées en application du Règlement des radiocommunications?

TABLEAU 34

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Nombre de réponses «non»	Pourcentage de réponses «oui»	Pourcentage de réponses «non»	Réponses par niveau de développement		
						Développés	En développement	Les moins avancés
Afrique	15	11	4	73%	27%	Oui=0 Non=0	Oui=2 Non=2	Oui=9 Non=2
Amériques	12	8	4	67%	33%	Oui=0 Non=0	Oui=8 Non=4	Oui=0 Non=0
Asie-Pacifique	6	6	0	100%	0%	Oui=0 Non=0	Oui=4 Non=0	Oui=2 Non=0
Etats arabes	8	8	0	100%	0%	Oui=0 Non=0	Oui=7 Non=0	Oui=1 Non=0
Europe et CEI	27	25	2	93%	7%	Oui=11 Non=1	Oui=14 Non=1	Oui=0 Non=0
TOTAL	68	58	10	85%	15%	Oui=11 Non=1	Oui=36 Non=6	Oui=12 Non=2

Question 14 – Avez-vous une politique et une fonction de planification pour la gestion nationale du spectre (c'est-à-dire une stratégie nationale pour l'utilisation future du spectre)?

TABLEAU 35

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Nombre de réponses «non»	Pourcentage de réponses «oui»	Pourcentage de réponses «non»	Réponses par niveau de développement		
						Développés	En développement	Les moins avancés
Afrique	15	13	2	87%	13%	Oui=0 Non=0	Oui=3 Non=1	Oui=10 Non=1
Amériques	12	10	2	83%	17%	Oui=0 Non=0	Oui=10 Non=2	Oui=0 Non=0
Asie-Pacifique	6	6	0	100%	0%	Oui=0 Non=0	Oui=4 Non=0	Oui=2 Non=0
Etats arabes	8	8	0	100%	0%	Oui=0 Non=0	Oui=7 Non=0	Oui=1 Non=0
Europe et CEI	26	22	4	84%	16%	Oui=10 Non=2	Oui=12 Non=2	Oui=0 Non=0
TOTAL	67	59	8	88%	12%	Oui=10 Non=2	Oui=36 Non=5	Oui=13 Non=1

Question 15 – Effectuez-vous des analyses techniques de demandes d'assignation de fréquence?

TABLEAU 36

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Nombre de réponses «non»	Pourcentage de réponses «oui»	Pourcentage de réponses «non»	Réponses par niveau de développement		
						Développés	En développement	Les moins avancés
Afrique	15	15	0	100%	0%	Oui=0 Non=0	Oui=4 Non=0	Oui=11 Non=0
Amériques	12	11	1	92%	8%	Oui=0 Non=0	Oui=10 Non=1	Oui=1 Non=0
Asie-Pacifique	6	6	0	100%	0%	Oui=0 Non=0	Oui=4 Non=0	Oui=2 Non=0
Etats arabes	8	8	0	100%	0%	Oui=0 Non=0	Oui=7 Non=0	Oui=1 Non=0
Europe et CEI	26	25	1	96%	4%	Oui=11 Non=1	Oui=14 Non=0	Oui=0 Non=0
TOTAL	67	65	2	97%	3%	Oui=11 Non=1	Oui=39 Non=1	Oui=15 Non=0

Question 16 – Effectuez-vous un contrôle des émissions des services de radiocommunication de Terre?

TABLEAU 37

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Nombre de réponses «non»	Pourcentage de réponses «oui»	Pourcentage de réponses «non»	Réponses par niveau de développement		
						Développés	En développement	Les moins avancés
Afrique	15	14	1	93%	7%	Oui=0 Non=0	Oui=4 Non=0	Oui=11 Non=0
Amériques	12	10	2	83%	17%	Oui=0 Non=0	Oui=10 Non=1	Oui=1 Non=0
Asie-Pacifique	6	5	1	83%	17%	Oui=0 Non=0	Oui=4 Non=0	Oui=1 Non=1
Etats arabes	8	7	1	87.5%	12.5%	Oui=0 Non=0	Oui=7 Non=0	Oui=1 Non=0
Europe et CEI	27	26	1	96%	4%	Oui=11 Non=1	Oui=15 Non=0	Oui=0 Non=0
TOTAL	68	62	6	91%	9%	Oui=11 Non=1	Oui=39 Non=1	Oui=15 Non=0

Stations fixes de contrôle des émissions

a) **Combien avez-vous de stations fixes de contrôle des émissions?**

TABLEAU 38

Région	Stations fixes	Pourcentage du total	Administrations
Afrique	12	0.26%	4 pays en développement et 6 PMA
Amériques	33	0.86%	9 pays en développement
Asie-Pacifique	700	18.29%	2 pays en développement et 1 PMA
Etats arabes	19	0.50%	7 pays en développement et 1 PMA
Europe et CEI	3 065	80%	11 pays développés et 13 pays en développement
TOTAL	3 840	100%	

b) Veuillez indiquer brièvement les installations disponibles dans vos stations fixes de contrôle des émissions (par exemple: récepteurs, analyseurs de spectre, équipement de radiogoniométrie): ____

c) Quelle est la limite de fréquence supérieure de vos stations fixes de contrôle?

TABLEAU 39

Régions	LIMITES SUPÉRIEURES DES STATIONS FIXES DE CONTRÔLES EN GHz								Total/ Région
	<= 1	1<L<3	3	3<L<26,5	26,5	26,5<L<40	40	>40	
Afrique	2	2	3	0	1	1	0	0	9
Amériques	1	0	7	0	0	0	0	0	8
Asie-Pacifique	2	0	2	1	0	0	0	0	5
Etats arabes	2	0	2	0	1	0	2	0	7
Europe et CEI	0	1	16	4	0	1	0	2	24
TOTAL	7	3	30	5	2	2	2	2	53

d) Quelle est la limite de fréquence supérieure de vos stations fixes de radiogoniométrie?

TABLEAU 40

Régions	LIMITES SUPÉRIEURES DES STATIONS FIXES DE RADIOGONIOMÉTRIE EN GHz								Total/ Région
	<= 1	1<L<3	3	3<L<26.5	26.5	26.5<L<40	40	>40	
Afrique	1	1	5	0	0	0	0	0	7
Amériques	1	1	5	0	0	0	0	0	7
Asie-Pacifique	2	0	3	0	0	0	0	0	5
Etats arabes	1	1	4	0	0	0	0	0	6
Europe et CEI	2	5	9	5	0	0	0	0	21
TOTAL	7	8	26	5	0	0	0	0	46

Stations mobiles de contrôle des émissions

e) Combien avez-vous de stations mobiles de contrôle des émissions?

TABLEAU 41

Région	Stations de mesure (MS)		Stations de radiogoniométrie (DF)		Ratio stations MS/stations DF
	Nombre	Pourcentage du total	Nombre	Pourcentage du total	
Afrique	14	0.16%	14	0.16%	1
Amériques	50	0.57%	50	0.57%	1
Asie-Pacifique	730	8.35%	730	8.35%	1
Etats arabes	7 927	90.71 %	7 927	90.71%	1
Europe et CEI	18	0.21%	18	0.21%	1
TOTAL	8 739	100%	8 739	100%	1

TABLEAU 42

Région	Stations	% du total	Administrations
Asie-Pacifique	730	8,35%	1 pays en développement
Europe et CEI	7 927	90,71%	1 pays développé

f) Veuillez indiquer brièvement les installations disponibles dans vos stations mobiles de contrôle des émissions (par exemple: récepteurs, analyseurs de spectre, équipement de radiogoniométrie):

g) Quelle est la limite de fréquence supérieure de vos stations mobiles de contrôle?
_____ MHz

TABLEAU 43

Régions	LIMITES SUPÉRIEURES DES STATIONS MOBILES DE CONTRÔLES EN GHz								Total/ Région
	<= 1	1<L<3	3	3<L<26,5	26,5	26,5<L<40	40	>40	
Afrique	1	1	4	0	1	1	0	0	8
Amériques	0	0	6	1	1	0	0	0	8
Asie-Pacifique	0	0	3	1	0	0	0	0	4
Etats arabes	0	0	2	3	2	0	1	0	8
Europe et CEI	1	3	10	4	2	1	5	0	26
TOTAL	2	4	25	9	6	2	6	0	54

h) Quelle est la limite de fréquence supérieure de vos stations mobiles de radiogoniométrie?
_____ MHz

TABLEAU 44

Régions	LIMITES SUPÉRIEURES DES STATIONS MOBILES DE CONTRÔLES EN GHz								Total/ Région
	<= 1	1<L<3	3	3<L<26,5	26,5	26,5<L<40	40	>40	
Afrique	1	1	6	0	0	0	0	0	8
Amériques	1	1	6	0	1	0	0	0	9
Asie-Pacifique	0	0	4	0	0	0	0	0	4
Etats arabes	0	2	6	0	0	0	0	0	8
Europe et CEI	4	7	11	1	0	0	1	0	24
TOTAL	6	11	33	1	1	0	1	0	53

Sur les 53 administrations ayant répondu à cette question, 33 (62%) ont déclaré que leur stations mobiles de contrôles avaient un limite supérieure de 3 000 MHz.

Stations transportables de contrôle des émissions

i) Combien avez-vous de stations transportables de contrôle des émissions?

TABLEAU 45

Région	Stations de mesure transportables (MS)		Stations de radiogoniométrie transportables (DF)		Ratio stations transportables MS/DF
	Nombre	% du total	Nombre	% du total	
Afrique	13	0,26%	2	0,04%	6,5
Amériques	8	0,16%	4	0,08%	2
Asie-Pacifique	324	6,50%	323	6,54%	1
Etats arabes	14	0,28%	9	0,96%	1,56
Europe et CEI	4 576	92,730%	4 544	92,08%	1,086
TOTAL	4 935	100%	4 882	98,92%	1,01

TABLEAU 46

Région	Stations transportables	% du total	Administrations
Asie-Pacifique	324	6,05%	1 pays en développement
Europe et CEI	4 576	92,73%	2 pays développés

j) Veuillez indiquer brièvement les installations disponibles dans vos stations transportables de contrôle (par exemple: récepteurs, analyseurs de spectre, équipement de radiogoniométrie): _____

k) Quelle est la limite de fréquence supérieure de vos stations transportables de contrôle? _____ MHz

TABLEAU 47

Régions	LIMITES SUPÉRIEURES DES STATIONS TRANSPORTABLES EN GHz								Total/ Région
	<= 1	1<L<3	3	3<L<26,5	26,5	26,5<L<40	40	>40	
Afrique	0	0	5	0	2	0	0	0	7
Amériques	0	0	7	0	0	0	0	0	7
Asie-Pacifique	1	0	1	0	0	1	0	0	3
Etats arabes	1	0	4	0	0	0	2	0	7
Europe et CEI	1	2	7	3	1	0	2	3	19
TOTAL	3	2	24	3	3	1	4	3	43

l) Quelle est la limite de fréquence supérieure de vos stations transportables de radiogoniométrie? _____ MHz

TABLEAU 48

Régions	LIMITES DES STATIONS TRANSPORTABLES DE RADIOGONIOMÉTRIE EN GHz								Total/ Région
	<= 1	1<L<3	3	3<L<26,5	26,5	26,5<L<40	40	>40	
Afrique	0	0	3	0	0	0	0	0	3
Amériques	0	1	4	0	0	0	0	0	5
Asie-Pacifique	1	0	3	0	0	1	0	0	5
Etats arabes	1	0	3	0	0	0	2	0	6
Europe et CEI	0	1	7	3	1	0	1	1	14
TOTAL	2	2	20	3	1	1	3	1	33

Question 17 – Effectuez-vous un contrôle des émissions spatiales? oui ___ non ___

TABLEAU 49

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Nombre de réponses «non»	Pourcentage de réponses «oui»	Pourcentage de réponses «non»	Réponses par niveau de développement		
						Développés	En développement	Les moins avancés
Afrique	14	0	14	0%	100%	0	4	10
Amériques	12	0	12	0%	100%	0	12	0
Asie-Pacifique	5	3	2	60%	40%	0	4	1
Etats arabes	8	0	8	0%	100%	0	7	1
Europe et CEI	25	3	22	12%	88%	11	14	0
TOTAL	64	6	58	9%	91%	11	41	12

Question 18 – Votre administration participe-t-elle au Programme international de contrôle des émissions de l'UIT? oui ___ non ___

Emissions de Terre

TABLEAU 50

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Nombre de réponses «non»	Pourcentage de réponses «oui»	Pourcentage de réponses «non»	Réponses par niveau de développement		
						Développés	En développement	Les moins avancés
Afrique	14	1	13	7%	93%	Oui=0 Non=0	Oui=0 Non=4	Oui=1 Non=9
Amériques	11	3	8	27%	73%	Oui=0 Non=0	Oui=3 Non=8	Oui=0 Non=0
Asie-Pacifique	5	2	3	40%	60%	Oui=0 Non=0	Oui=2 Non=1	Oui=0 Non=2
Etats arabes	7	1	6	14%	86%	Oui=0 Non=0	Oui=1 Non=5	Oui=0 Non=1
Europe et CEI	25	8	17	32%	68%	Oui=5 Non=6	Oui=3 Non=11	Oui=0 Non=0
TOTAL	62	15	47	24%	76%	Oui=5 Non=6	Oui=9 Non=29	Oui=1 Non=12

Emissions spatiales

TABLEAU 51

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Nombre de réponses «non»	Pourcentage de réponses «oui»	Pourcentage de réponses «non»	Réponses par niveau de développement		
						Développés	En développement	Les moins avancés
Afrique	12	0	12	0%	100%	Oui=0 Non=0	Oui=0 Non=4	Oui=0 Non=8
Amériques	12	0	12	0%	100%	Oui=0 Non=0	Oui=0 Non=12	Oui=0 Non=0
Asie-Pacifique	5	1	4	20%	80%	Oui=0 Non=0	Oui=1 Non=2	Oui=0 Non=2
Etats arabes	7	0	7	0%	100%	Oui=0 Non=0	Oui=0 Non=6	Oui=0 Non=1
Europe et CEI	25	3	22	12%	88%	Oui=3 Non=8	Oui=0 Non=14	Oui=0 Non=0
TOTAL	61	4	57	6.6%	93.4%	Oui=3 Non=8	Oui=1 Non=38	Oui=0 Non=11

Question 19 – Coopération entre gestion du spectre et contrôle des émissions

TABLEAU 52

Région	Nombre de réponses reçues (pays)	Résultats moyen par département		
		Gestion des fréquences	Vérification	Licences
Afrique	11	49,93%	18,62%	31,45%
Amériques	10	29,19%	47,40%	23,40%
Asie-Pacifique	5	34,29%	45,71%	20%
Etats arabes	6	34,21%	32,89%	32,89%
Europe et CEI	19	42,74%	36,16%	21,09%
TOTAL	51	34,07%	36,27%	26,75%

Question 20 – Procédez-vous à des inspections des stations de radiocommunication? oui ___ non ___

TABLEAU 53

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Nombre de réponses «non»	Pourcentage de réponses «oui»	Pourcentage de réponses «non»	Réponses par niveau de développement		
						Développés	En développement	Les moins avancés
Afrique	15	14	1	93%	7%	Oui=0 Non=0	Oui=4 Non=0	Oui=10 Non=1
Amériques	12	9	3	75%	25%	Oui=0 Non=0	Oui=9 Non=3	Oui=0 Non=0
Asie-Pacifique	6	4	2	67%	33%	Oui=0 Non=0	Oui=3 Non=1	Oui=1 Non=1
Etats arabes	7	4	3	57%	43%	Oui=0 Non=0	Oui=4 Non=3	Oui=0 Non=0
Europe et CEI	26	23	3	88%	12%	Oui=9 Non=2	Oui=14 Non=1	Oui=0 Non=0
TOTAL	66	54	12	82%	18%	Oui=9 Non=2	Oui=34 Non=8	Oui=11 Non=2

- a) Quelles techniques d'inspection votre administration utilise-t-elle pour déterminer que les utilisateurs du spectre se conforment bien à la législation nationale ou internationale?
- b) Quelles sont les procédures administratives que prévoit votre politique d'inspection (par exemple, nombre d'inspections, type de notification préalable à une inspection, règles et réglementation)?

TABLEAU 54

Région	Nombre de réponses	Pays développés	Pays en développement	Pays les moins avancés
Afrique	9	0	3	6
Amériques	10	0	10	0
Asie-Pacifique	4	0	4	0
Etats arabes	6	0	5	1
Europe et CEI	18	8	10	0
TOTAL	47	8	35	7

c) Quels équipements votre administration utilise-t-elle pour procéder aux mesures techniques lors d'une inspection?

TABLEAU 55

Région	Nombre de réponses	Pays développés	Pays en développement	Pays les moins avancés
Afrique	13	0	4	9
Amériques	10	0	10	0
Asie-Pacifique	5	0	4	1
Etats arabes	6	0	5	1
Europe et CEI	19	7	12	0
TOTAL	53	7	35	11

d) Quels paramètres techniques votre administration mesure-t-elle lors de la vérification d'un système de radiocommunication?

TABLEAU 56

Région	Nombre de réponses	Pays développés	Pays en développement	Pays les moins avancés
Afrique	13	0	4	9
Amériques	10	0	10	0
Asie-Pacifique	5	0	4	1
Etats arabes	6	0	4	1
Europe et CEI	19	7	12	0
TOTAL	53	7	35	11

e) Quels registres votre administration consulte-t-elle lors de l'inspection d'une station de radiocommunication?

TABLEAU 57

Région	Nombre de réponses	Pays développés	Pays en développement	Pays les moins avancés
Afrique	11	0	4	7
Amériques	8	0	8	0
Asie-Pacifique	5	0	4	1
Etats arabes	6	0	5	1
Europe et CEI	15	5	10	0
TOTAL	45	5	31	9

Question 21 – Effectuez-vous des analyses techniques des plaintes pour brouillage? oui ___ non ___

TABLEAU 58

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Nombre de réponses «non»	Pourcentage de réponses «oui»	Pourcentage de réponses «non»	Réponses par niveau de développement		
						Développés	En développement	Les moins avancés
Afrique	15	14	1	93%	7%	Oui=0 Non=0	Oui=4 Non=0	Oui=10 Non=1
Amériques	12	12	0	100%	0%	Oui=0 Non=0	Oui=12 Non=0	Oui=0 Non=0
Asie-Pacifique	6	6	0	100%	0%	Oui=0 Non=0	Oui=4 Non=0	Oui=2 Non=0
Etats arabes	8	8	0	100%	0%	Oui=0 Non=0	Oui=7 Non=0	Oui=1 Non=0
Europe et CEI	26	25	1	96%	4%	Oui=11 Non=0	Oui=14 Non=1	Oui=0 Non=0
TOTAL	67	65	2	97%	3%	Oui=11 Non=0	Oui=41 Non=1	Oui=13 Non=1

Avez-vous mis en place un processus de consultation, associant un organisme gouvernemental ou non gouvernemental, pour trouver une solution à ces plaintes? oui ___ non ___

TABLEAU 59

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Nombre de réponses «non»	Pourcentage de réponses «oui»	Pourcentage de réponses «non»	Réponses par niveau de développement		
						Développés	En développement	Les moins avancés
Afrique	14	5	9	36%	64%	Oui=0 Non=0	Oui=1 Non=3	Oui=4 Non=6
Amériques	12	3	9	25%	75%	Oui=0 Non=0	Oui=3 Non=9	Oui=0 Non=0
Asie-Pacifique	6	5	1	83%	17%	Oui=0 Non=0	Oui=3 Non=1	Oui=2 Non=0
Etats arabes	8	4	4	50%	50%	Oui=0 Non=0	Oui=4 Non=3	Oui=0 Non=1
Europe et CEI	25	14	11	56%	44%	Oui=3 Non=7	Oui=11 Non=4	Oui=0 Non=0
TOTAL	65	31	34	48%	52%	Oui=3 Non=7	Oui=22 Non=20	Oui=6 Non=7

Question 22 – Utilisation d'ordinateurs pour la gestion nationale du spectre

Généralités

a) Utilisez-vous des ordinateurs pour la gestion nationale du spectre? oui __ non __

TABLEAU 60

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Nombre de réponses «non»	Pourcentage de réponses «oui»	Pourcentage de réponses «non»	Réponses par niveau de développement		
						Développés	En développement	Les moins avancés
Afrique	15	15	0	100%	0%	Oui=0 Non=0	Oui=4 Non=0	Oui=11 Non=1
Amériques	12	11	1	92%	8%	Oui=0 Non=0	Oui=11 Non=1	Oui=0 Non=0
Asie-Pacifique	6	6	0	100%	0%	Oui=0 Non=0	Oui=4 Non=0	Oui=2 Non=0
Etats arabes	8	8	0	100%	0%	Oui=0 Non=0	Oui=7 Non=0	Oui=1 Non=0
Europe et CEI	26	26	0	100%	0%	Oui=11 Non=0	Oui=18 Non=0	Oui=0 Non=0
TOTAL	67	66	1	98,5%	1,5%	Oui=11 Non=0	Oui=44 Non=1	Oui=14 Non=0

b) Type d'ordinateurs: _____

c) Nombre de postes de travail: _____ ou d'ordinateurs individuels (PC): _____

d) Système(s) d'exploitation: _____

Questions 22 a), c) et e)

Administrations utilisant des PC ou des postes de travail et utilisation du réseau local (LAN)

TABLEAU 61

Région	Pays développés (359)		Pays en développement (5426)		Pays les moins avancés (14)		Total (5862)	
	PC ou postes de travail	Réseau local	PC ou postes de travail	Réseau local	PC ou postes de travail	Réseau local	PC ou postes de travail	Réseau local
Afrique	0	0	36	02	87	10	124	12
Amériques			214	2 014	0	0	214	2 014
Asie-Pacifique	0	0	4 622	3 751	6	2	4 628	3 753
Etats arabes	0	0	268	39	10	2	278	41
Europe et CEI	589	8	874	230	0	0	1 463	238
TOTAL	589	8	6 014	6 036	103	14	6 117	6 058
% de réponses	9,62%	0,13%	98,31%	99,87%	1,68%	0,23%	100%	

e) Exploitez-vous votre système de gestion du spectre à l'intérieur d'un réseau local (LAN)? oui ___ non ___

TABLEAU 62

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Nombre de réponses «non»	Pour- centage de réponses «oui»	Pour- centage de réponses «non»	Réponses par niveau de développement		
						Développés	En dévelop- pement	Les moins avancés
Afrique	15	8	7	53%	47%	Oui=0 Non=0	Oui=1 Non=7	Oui=7 Non=4
Amériques	11	10	1	91%	9%	Oui=0 Non=0	Oui=10 Non=1	Oui=0 Non=0
Asie- Pacifique	6	5	1	83%	17%	Oui=0 Non=0	Oui=4 Non=0	Oui=1 Non=1
Etats arabes	8	8	0	100%	0%	Oui=0 Non=0	Oui=7 Non=0	Oui=1 Non=0
Europe et CEI	24	24	0	100%	0%	Oui=9 Non=0	Oui=15 Non=0	Oui=0 Non=0
TOTAL	64	55	9	86%	14%	Oui=9 Non=0	Oui=37 Non=8	Oui=9 Non=1

f) Avez-vous accès à l'Internet? oui ___ non ___

TABLEAU 63

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Nombre de réponses «non»	Pourcentage de réponses «oui»	Pourcentage de réponses «non»	Réponses par niveau de développement		
						Développés	En développement	Les moins avancés
Afrique	15	15	0	100%	0%	Oui=0 Non=0	Oui=4 Non=0	Oui=11 Non=0
Amériques	12	11	1	92%	8%	Oui=0 Non=0	Oui=11 Non=1	Oui=0 Non=0
Asie-Pacifique	6	5	1	83%	17%	Oui=0 Non=0	Oui=4 Non=0	Oui=1 Non=1
Etats arabes	8	7	1	87,5%	12,5%	Oui=0 Non=0	Oui=6 Non=1	Oui=1 Non=0
Europe et CEI	24	24	0	100%	0%	Oui=9 Non=0	Oui=15 Non=0	Oui=0 Non=0
TOTAL	65	62	3	95%	5%	Oui=9 Non=0	Oui=40 Non=2	Oui=13 Non=1

g) Votre administration a-t-elle un site web pour diffuser des informations sur la gestion du spectre? oui ___ non ___

TABLEAU 64

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Nombre de réponses «non»	Pourcentage de réponses «oui»	Pourcentage de réponses «non»	Réponses par niveau de développement		
						Développés	En développement	Les moins avancés
Afrique	14	10	4	71%	29%	Oui=0 Non=0	Oui=3 Non=1	Oui=7 Non=3
Amériques	12	11	1	92%	8%	Oui=0 Non=0	Oui=11 Non=1	Oui=0 Non=0
Asie-Pacifique	6	3	3	50%	50%	Oui=0 Non=0	Oui=3 Non=1	Oui=0 Non=2
Etats arabes	8	7	1	86%	14%	Oui=0 Non=0	Oui=6 Non=1	Oui=1 Non=0
Europe et CEI	25	22	3	88%	12%	Oui=7 Non=3	Oui=15 Non=0	Oui=0 Non=0
TOTAL	65	53	12	82%	18%	Oui=7 Non=3	Oui=38 Non=4	Oui=8 Non=5

Dans l'affirmative, indiquez l'adresse (URL) de ce site web:

Système de gestion du spectre pour les pays en développement (SMS4DC)

h) Avez-vous connaissance de ce produit? oui ___ non ___

TABLEAU 65

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Nombre de réponses «non»	Pourcentage de réponses «oui»	Pourcentage de réponses «non»	Réponses par niveau de développement		
						Développés	En développement	Les moins avancés
Afrique	14	9	5	64%	36%	Oui=0 Non=0	Oui=2 Non=2	Oui=7 Non=3
Amériques	12	7	5	58%	42%	Oui=0 Non=0	Oui=7 Non=5	Oui=0 Non=0
Asie-Pacifique	6	3	3	50%	50%	Oui=0 Non=0	Oui=2 Non=2	Oui=1 Non=1
Etats arabes	7	5	2	71%	29%	Oui=0 Non=0	Oui=5 Non=1	Oui=0 Non=1
Europe et CEI	20	7	13	32%	68%	Oui=3 Non=2	Oui=4 Non=11	Oui=0 Non=0
TOTAL	59	31	28	52%	48%	Oui=3 Non=2	Oui=20 Non=21	Oui=8 Non=5

i) Votre administration a-t-elle l'intention de l'utiliser?

TABLEAU 66

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Nombre de réponses «non»	Pourcentage de réponses «oui»	Pourcentage de réponses «non»	Réponses par niveau de développement		
						Développés	En développement	Les moins avancés
Afrique	13	9	4	69%	31%	Oui=0 Non=0	Oui=4 Non=0	Oui=5 Non=4
Amériques	11	6	5	55%	45%	Oui=0 Non=0	Oui=6 Non=5	Oui=0 Non=0
Asie-Pacifique	6	3	3	50%	50%	Oui=0 Non=0	Oui=0 Non=4	Oui=2 Non=0
Etats arabes	8	7	1	88%	12%	Oui=0 Non=0	Oui=6 Non=1	Oui=1 Non=0
Europe et CEI	19	3	16	17%	83%	Oui=1 Non=4	Oui=2 Non=12	Oui=0 Non=0
TOTAL	57	28	29	49%	51%	Oui=1 Non=4	Oui=18 Non=22	Oui=8 Non=4

j) **Votre administration utilise-elle toujours le WinBASMS? oui ___ non ___**

TABLEAU 67

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Nombre de réponses «non»	Pourcentage de réponses «oui»	Pourcentage de réponses «non»	Réponses par niveau de développement		
						Développés	En développement	Les moins avancés
Afrique	14	1	13	7%	93%	Oui=0 Non=0	Oui=0 Non=4	Oui=1 Non=9
Amériques	11	1	10	9%	91%	Oui=0 Non=0	Oui=1 Non=10	Oui=0 Non=0
Asie-Pacifique	5	2	3	40%	60%	Oui=0 Non=0	Oui=1 Non=3	Oui=1 Non=0
Etats arabes	7	0	7	0%	100%	Oui=0 Non=0	Oui=0 Non=6	Oui=0 Non=1
Europe et CEI	19	0	19	0%	100%	Oui=0 Non=5	Oui=0 Non=14	Oui=0 Non=0
TOTAL	56	4	52	7%	93%	Oui=0 Non=5	Oui=2 Non=37	Oui=2 Non=10

k) **Votre administration a-t-elle participé aux séminaires régionaux de l'UIT-D sur la gestion du spectre y compris l'application du SMS4DC?**

TABLEAU 68

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Nombre de réponses «non»	Pourcentage de réponses «oui»	Pourcentage de réponses «non»	Réponses par niveau de développement		
						Développés	En développement	Les moins avancés
Afrique	13	4	9	31%	69%	Oui=0 Non=0	Oui=0 Non=4	Oui=4 Non=5
Amériques	12	4	8	33%	67%	Oui=0 Non=0	Oui=4 Non=8	Oui=0 Non=0
Asie-Pacifique	6	4	2	67%	33%	Oui=0 Non=0	Oui=2 Non=2	Oui=2 Non=0
Etats arabes	7	4	3	57%	43%	Oui=0 Non=0	Oui=4 Non=2	Oui=0 Non=1
Europe et CEI	19	3	16	16%	84%	Oui=1 Non=4	Oui=2 Non=12	Oui=0 Non=0
TOTAL	57	19	38	33%	67%	Oui=1 Non=4	Oui=12 Non=28	Oui=6 Non=6

Système automatisé évolué de gestion du spectre (AASMS)

l) Votre administration utilise-t-elle un système automatisé évolué de gestion du spectre (AASMS) recommandé par la Commission d'études 1 de l'UIT-R différent du SMS4DC? oui ___ non ___

TABLEAU 69

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Nombre de réponses «non»	Pourcentage de réponses «oui»	Pourcentage de réponses «non»	Réponses par niveau de développement		
						Développés	En développement	Les moins avancés
Afrique	14	5	9	36%	64%	Oui=0 Non=0	Oui=1 Non=3	Oui=4 Non=6
Amériques	12	5	7	42%	58%	Oui=0 Non=0	Oui=5 Non=7	Oui=0 Non=0
Asie-Pacifique	6	3	3	50%	50%	Oui=0 Non=0	Oui=3 Non=1	Oui=0 Non=2
Etats arabes	7	5	2	71%	29%	Oui=0 Non=0	Oui=5 Non=1	Oui=0 Non=1
Europe et CEI	20	3	17	11%	89%	Oui=1 Non=5	Oui=2 Non=12	Oui=0 Non=0
TOTAL	59	21	38	36%	64%	Oui=1 Non=5	Oui=16 Non=24	Oui=4 Non=9

m) Votre administration rencontre-t-elle des problèmes pour utiliser ce système AASMS? oui ___ non ___

TABLEAU 70

Région	Nombre de réponses reçues	Nombre de réponses «oui»	Nombre de réponses «non»	Pourcentage de réponses «oui»	Pourcentage de réponses «non»	Réponses par niveau de développement		
						Développés	En développement	Les moins avancés
Afrique	10	2	8	20%	80%	Oui=0 Non=0	Oui=1 Non=2	Oui=1 Non=6
Amériques	11	4	7	36%	64%	Oui=0 Non=0	Oui=4 Non=7	Oui=0 Non=0
Asie-Pacifique	6	3	3	50%	50%	Oui=0 Non=0	Oui=2 Non=2	Oui=1 Non=1
Etats arabes	7	2	5	29%	71%	Oui=0 Non=0	Oui=2 Non=4	Oui=0 Non=1
Europe et CEI	13	0	13	0%	100%	Oui=0 Non=2	Oui=0 Non=11	Oui=0 Non=0
TOTAL	47	11	36	23%	77%	Oui=0 Non=2	Oui=9 Non=26	Oui=2 Non=8

n) Veuillez indiquer tous les problèmes auxquels vous avez été confrontés en utilisant ce système AASMS:

o) Comment proposeriez-vous de modifier le système AASMS pour corriger ou résoudre ces problèmes (précisez)?

23 – Utilisez-vous les manuels et rapports de l'UIT-R ci-dessous:

a) Gestion nationale du spectre, Edition de 2005

b) Contrôle du spectre, Edition de 2005

c) Application des techniques informatiques à la gestion du spectre radioélectrique, Edition de 2005

d) Rapport UIT-R SM.2012-2, Aspects économiques de la gestion du spectre, version 200X

TABLEAU 71

Région	Nombre de pays ayant répondu à la question	Nombre de pays utilisant le manuel «Gestion nationale du spectre, Edition de 2005»		Nombre de pays utilisant le manuel «Contrôle du spectre, Edition de 2005»		Nombre de pays utilisant le manuel «Application des techniques informatiques, Edition de 2005»		Nombre de pays utilisant le manuel «Rapport UIT-R SM.2012-2, version 200X»	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Afrique	9	5	56%	9	10%	4	44%	9	100%
Amériques	8	6	75%	7	87,5%	6	75%	2	25%
Asie-Pacifique	5	5	100%	5	100%	3	60%	4	80%
Etats arabes	6	6	100%	6	100%	4	67%	6	100%
Europe et CEI	18	13	72%	17	94%	6	33%	9	50%
TOTAL	46	35	76%	44	96%	23	50%	30	65

3.3 Aspects économiques

24 – Coûts de gestion du spectre

24.1 – Combien coûte la réalisation des fonctions de gestion nationale du spectre dans votre pays (dans le cas où plus d'une organisation/agence est responsable de la gestion du spectre, prière d'indiquer le coût total, si vous disposez de cette information)?

TABLEAU 72

Région	Pays développés			Pays en développement			Pays les moins avancés			Pourcentage
	USD	Min.	Max.	Nbre de réponses	Min.	Max	Nbre de réponses	Min.	Max.	
Afrique	–	–	0	–	1 000 000	1	–	600 000	1	17%
Amérique	–	–	0	70 000	2 000 000	3	–	–	0	27%
Asie-Pacifique	–	–	0	–	200 000 000	1	–	60 000	1	40%
Etats arabes	–	–	0	–	0	0	–	–	0	0%
Europe et CEI	11 360 000	16 960 000	3	1 500 000	24 000 000	6	–	–	0	43%
Réponses	–	–	3			11	–	–	2	

* Pourcentage de réponses reçues par région par rapport au nombre de réponses reçues pour cette question.

24.2 – Quelle est la source du financement de ces services de gestion du spectre?

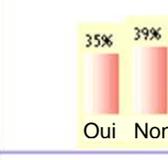
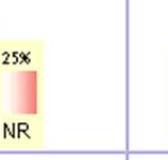
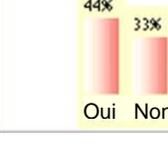
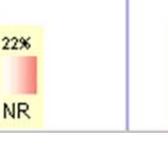
TABLEAU 73

Région	Pays développés (7)			Pays en développement (34)			Pays les moins avancés (10)			Total
	Budget général	Budget de l'organisation (redevances)	Combinaison	Budget général	Budget de l'organisation (redevances)	Combinaison	Budget général	Budget de l'organisation (redevances)	Combinaison	
Afrique	0	0	0	1	2	0	0	8	0	11
Amériques	0	0	0	2	7	0	0	0	0	9
Asie-Pacifique	0	0	0	3	0	0	0	1	0	4
Etats arabes	0	0	0	2	5	0	0	1	0	8
Europe et CEI	3	5	0	4	8	0	0	0	0	20
TOTAL	3	5	0	12	22	0	0	10	0	52

Annexe 9

Statistiques relatives à la base de données sur les redevances d'utilisation du spectre pour tous les pays

Tableau : service fixe

VARIABLE / APPLICATION	Faisceaux hertziens	Bande locale hertzienne	Liaisons entre stations fixes	Réseaux locaux hertziens	Autres applications
Largeur de bande	Oui : 41 (60.29%) Non : 13 (19.12%) NR : 14 (20.59%) 	Oui : 38 (55.88%) Non : 9 (13.24%) NR : 21 (30.88%) 	Oui : 34 (50.00%) Non : 17 (25.00%) NR : 17 (25.00%) 	Oui : 27 (39.71%) Non : 13 (19.12%) NR : 28 (41.18%) 	Oui : 8 (11.76%) Non : 8 (11.76%) NR : 52 (76.47%) 
Nombre de voies	Oui : 30 (44.12%) Non : 24 (35.29%) NR : 14 (20.59%) 	Oui : 25 (36.76%) Non : 21 (30.88%) NR : 22 (32.35%) 	Oui : 24 (35.29%) Non : 27 (39.71%) NR : 17 (25.00%) 	Oui : 16 (23.53%) Non : 24 (35.29%) NR : 28 (41.18%) 	Oui : 6 (8.82%) Non : 10 (14.71%) NR : 52 (76.47%) 
Fréquence centrale en position de la bande dans le spectre	Oui : 32 (47.06%) Non : 22 (32.35%) NR : 14 (20.59%) 	Oui : 27 (39.71%) Non : 20 (29.41%) NR : 21 (30.88%) 	Oui : 30 (44.12%) Non : 23 (33.82%) NR : 15 (22.06%) 	Oui : 18 (26.47%) Non : 20 (29.41%) NR : 30 (44.12%) 	Oui : 6 (8.82%) Non : 9 (13.24%) NR : 53 (77.94%) 

Imprimé en Suisse
Genève, 2010

Crédits photos: ITU Photo Library